

HORIZONS

Magazine mensuel

Édité par l'Agence Mauritanienne d'Information



N° 015 / 1^{er} Octobre 2021

prix: 100 MRU

Stabilisation des prix, une priorité pour l'État

Les industries de transformation,
gage d'indépendance et de souveraineté

Participation de plus en plus
performante aux foires internationales

موريتانيا

EXPO 2020 إكسبو MAURITANIA



La ministre du Commerce :
**Stabilisation des prix à des
niveaux abordables, loin
de toute spéculation**

6

8 Expositions :
Richesse et diversité des stands mauritaniens

12 La commissaire générale aux Expositions à Horizons :
« Notre participation à l'Expo Dubaï 2020 sera réussie »

14 La présidente du Comité de Surveillance du Marché à Horizons :
« Le Comité devient dynamique, effectif et opérationnel »

16 Forum du consommateur mauritanien:
Une action citoyenne pour la stabilisation des prix

18 Direction de la Protection du consommateur :
**Près de 10 000 opérations d'inspection
effectuées en 2020-2021**

19 Commerce extérieur :
Une balance déficitaire

21 La Direction de la Concurrence et de la Régulation du Marché (D.C.R.M):
**Un outil au service de la tarification et du
respect de la réglementation**

HORIZONS

Magazine mensuel



Revue Mensuelle Editée par l'Agence
Mauritanienne d'Information (AMI)

Directeur de Publication

Mohamed Fall Oumeir Beye,
Directeur Général de l'AMI

Directeur de la Rédaction

Maarouf Ould Oudaa

Rédacteur en Chef

Khalilou Diagana

Secrétaire de Rédaction

Abderrahmane Ould Cheikh

Chef Desk Maquette

Elhadrami Ould Ahmedou

Tel : +(222) 47 00 00 55

had.mac@gmail.com

Cheikh Mamoudou Sy

Tel : +(222) 44 12 36 95

Photographe : Djibi Diallo

AMI

Tél. 45 25 29 70 / 45 25 29 40

Fax : 45 25 55 20

Email : chaabrim@gmail.com

amiakhbar@gmail.com

B.P : 371 / 467

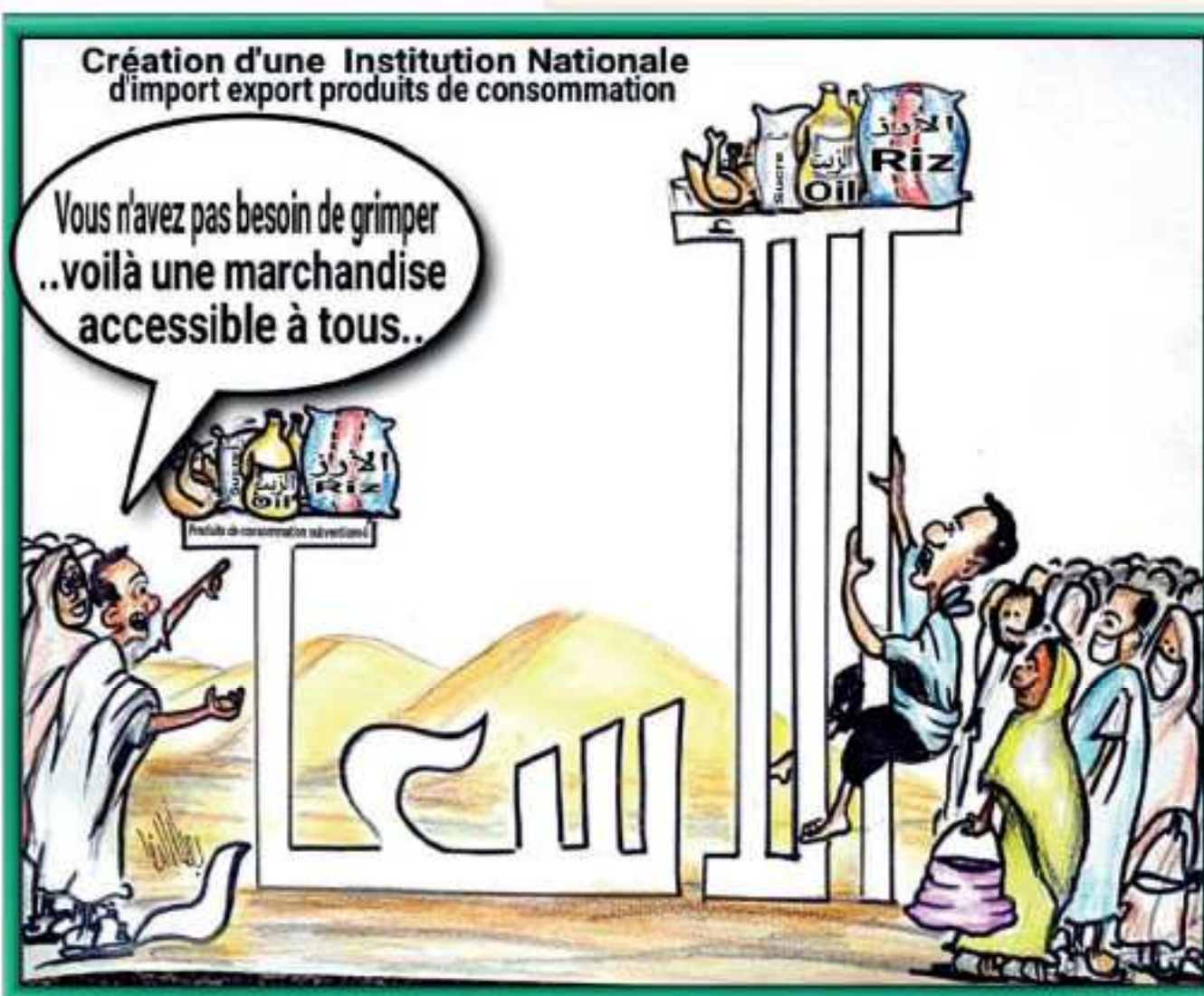
Direction Commerciale :

Tél. 45 25 27 77

Email : dgsami@yahoo.fr



Te age: Imprimerie AL MAZAYA



La diplomatie d'influence au service d'une plus grande visibilité

Par sa participation remarquable à l'Expo 2020 Dubaï, la Mauritanie confirme sa volonté d'être fortement présente dans les grands fora des arènes régionales et internationales, de renforcer sa visibilité dans le monde et de se projeter dans les grandes dynamiques constructrices de réseaux d'échange et de partenariats de demain. Elle déploie ainsi une diplomatie politique, commerciale et culturelle à travers la synergie d'un vaste réseau d'acteurs publics et privés pour faire connaître la Mauritanie d'hier et celle qui se construit, pour valoriser son patrimoine historique et ses valeurs fondatrices, pour renouer avec sa vocation de carrefour d'échanges humains, culturels et commerciaux et pour rendre au pays son rayonnement et son prestige d'antan. Cette diplomatie d'influence est en totale rupture avec la politique de la chaise et du stand vides. A la diplomatie feutrée, aux procédés en velours, aux contacts discrets et aux échanges en catimini succèdent actuellement des approches plus intégrées et plus «+agressives+». L'espace classique de la diplomatie s'est élargi à tous les secteurs, notamment à la culture, aux arts, au commerce, au sport. C'est avec cette tendance qu'il faut désormais composer pour pouvoir compter parmi les nations.

Au lieu du confinement et du repli s'impose de plus en plus l'impérieuse nécessité d'une profonde immersion dans le tissu des échanges internationaux, d'un amarrage plus solide à l'économie mondiale, d'une diversification des partenariats, d'une capitalisation de l'expérience et de l'expertise de l'autre, d'une appropriation du savoir-faire et d'une maîtrise des standards. Il s'agit plus que jamais d'investir tous les espaces pour conquérir de nouveaux marchés, anticiper leur évolution, massifier le tissu des partenariats et s'inscrire résolument dans la dynamique de compétitivité économique et commerciale. C'est là un préalable pour optimiser les capacités de nos secteurs économiques et leur imprimer l'essor d'un développement harmonieux et durable, à la dimension du potentiel de croissance qu'ils recèlent, des espoirs qu'ils suscitent et des ambitions que nourrissent les opérateurs économiques.

En prenant la mesure de l'intérêt de participations qualitatives aux foires, expositions et salons, et en refondant le festival des villes anciennes auquel un nouveau format et un nouveau contenu local a été attribué, les pouvoirs publics entendent exploiter au mieux les vitrines pour promouvoir les atouts et les avantages du pays, saisir toutes les opportunités et valoriser toutes les potentialités. Pour cela, nous avons plus d'une carte en notre main : Une volonté politique affirmée, un climat des affaires assaini, une fiscalité incitatrice, une génération d'entrepreneurs dynamique et ouverte sur la modernité, des richesses naturelles diversifiées, des potentialités économiques incommensurables. A cela s'ajoutent un cadre juridique clair et favorable, une forte implication des secteurs public et privé, une disponibilité du marché financier et surtout une bonne gouvernance politique économique.

Nous avons aussi le privilège de notre position stratégique au carrefour de deux ensembles économiques importants que sont l'UMA et la CEDEAO ; position que conforte les accords et conventions avec la Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECA) et le partenariat économique avec l'Union européenne. Autant d'ancrages qui participent de l'amélioration de la compétitivité de nos entreprises, de l'accroissement de leurs capacités d'expansion et conforte notre statut de destination sûre pour les investissements. C'est là le socle solide d'une diplomatie d'influence efficace au service d'une meilleure visibilité du pays et d'une plus grande valorisation de son potentiel. L'Expo 2020 Dubaï en sera certainement l'illustration !

Horizons

Mauritanie :

Une terre de destinée commerciale



Depuis la nuit des temps, depuis l'époque des Garamantes qui tiraient leurs charriots attelés à quatre chevaux dans le désert, la Mauritanie a toujours été une terre de rencontres, de brassages de civilisations, d'échanges féconds d'idées et de circulation de biens entre l'Afrique, le Moyen Orient et l'Europe. Au fil des siècles, ce désert le plus redoutable du globe n'a pas pu mettre de bornes à la hardiesse et à la ténacité des Mauritaniens, qui pendant des siècles, ont jalonné les contrées les plus inaccessibles de ce territoire et de ses limitrophes au Sud comme au Nord.

Par sa position géographique privilégiée, charnière entre le Maghreb et le Sahel, à la lisière du plus grand désert au Monde, le Sahara, bordé tout au long de ses frontières naturelles à l'ouest par l'Océan Atlantique sur une longueur de 700 km et par le fleuve Sénégal qui la sépare sur une distance de 700 km de son voisin au Sud qui porte le nom de ce cours d'eau, l'espace national mauritanien est devenu le centre de gravité de différents royaumes, dynasties, empires et émirats fondés entre les 3ème et 12ème siècles et qui ont connu des périodes d'apogée exceptionnelle sur une grande étendue de son territoire.

Sa façade maritime, située à proximité de la route des Paquebots d'Amérique, lui a conféré depuis le 16ème siècle un intérêt commercial de plus en plus grand avec l'installation des comptoirs de com-

merce par les Hollandais, les Anglais, les Portugais, les Espagnols et plus récemment les Français. La Mauritanie est donc, depuis assez longtemps, un centre commercial dynamique, un grand marché où l'on trouvait des produits agricoles provenant des pays du Maghreb arabe, d'Egypte, de Syrie et d'Espagne. Ses cités caravanières, Ouadane, Ou-

lata, Chinguitti et Tichitt et, bien avant, les villes d'Azougui, de Koumbi Saleh et de Aoudaghost sont des témoins de cette prospérité commerciale et de ce don presque inné pour les affaires chez les Mauritaniens dont ils ont fait preuve tout au long de l'histoire du pays.



TYPES DE SOCIÉTÉS

- Société à responsabilité limitée (SARL) ;
- Société anonyme (SA) ;
- Société par Action Simplifiée (SAS) ;
- Société d'Economie Mixte (SEM) ;
- Les groupements d'intérêt Economique (GIE).

! Les capitaux peuvent être mauritaniens ou étrangers ou mixtes.





A - La catégorie des entreprises régies par le régime des PME

qui s'applique à tout investissement intérieur à 200 millions d'ouguiya et générant au moins 10 emplois directs. Ces investissements bénéficient d'avantages fiscaux et douaniers pendant la phase d'installation limitée à trois ans et pendant la phase d'exploitation :

B - Le régime des entreprises installées dans les zones économiques spéciales :

Ce régime comprend deux types d'entreprises : celles établies dans les zones franches d'exportation et les entreprises installées hors de Nouakchott et qui visent le développement régional. Les entreprises établies dans les zones franches sont soumises à la perception de l'impôt sur les bénéfices au taux du régime de droit commun. Les pertes seront reportées sur les cinq exercices suivants.

C - Le régime des conventions d'établissement avec l'Etat :

Ce régime est une nouveauté du dernier code qui vise les investissements d'une grande ampleur, compris entre le montant de 500 millions à 5 milliards d'UM et qui visent la création entre 20 et 500 emplois directs et 50 et 2000 emplois indirects dans sept larges secteurs limitativement énumérés de l'économie nationale qui sont :

- I - l'agriculture,
- II - la transformation des produits de l'élevage,
- III - la transformation à terre des produits de la pêche industrielle à l'exception de la farine de poisson,
- IV - la pêche artisanale et côtière,
- V - les unités industrielles et manufacturières,
- VI - la production d'énergie renouvelable éolienne et solaire et
- VII - l'hôtellerie et le tourisme hors de Nouakchott.

Les conditions d'installation ainsi que les avantages spécifiques à consentir sont définies.

Au temps ancien et malgré les traversées rudes et l'éternel silence de la nature, les caravanes à travers le Sahara, sans eau, ni végétation et avec des moyens rudimentaires, dans des conditions d'insécurité incroyable, les Mauritaniens ont réussi, par leur commerce, à faire revivre de nombreuses cités perdues, assurant sans interruption un vaste échange de produits de toutes sortes dont les principaux objets furent le sel, les dattes et l'or.

D'ailleurs, la nature contraignait toujours les hommes à se rapprocher des trésors qu'ils ne possèdent pas et dont ils ne peuvent se passer. Par exemple, les dattes ne croissent pas dans les terres de l'Afrique subsaharienne. La sage nature, qui a placé une portion de ses trésors dans les zones désertiques, a assigné au dattier sa place unique sur les terres peuplées mais inaptes à la culture des grains variés et de quantité raisonnable.

Le sel ne se trouve pas, non plus, en zones fertiles où l'eau douce est abondante. Seules les bandes longeant la côte maritime ainsi que les grandes sebkhas du Sahara où ne se trouvent que de l'eau saumâtre sur des grandes étendues favorisent la formation des salines et leur exploitation pour divers usages.

L'or est le troisième objet de ce commerce transsaharien que les Mauritaniens ont mené et perfectionné au cours de plusieurs siècles. Ce métal précieux ne pouvait à l'époque être exploité qu'en Afrique subsaharienne où il se trouvait en abondance dans les zones humides et bien arrosées, dans les sables, particulièrement dans les lits des montagnes. Jusqu'à sa découverte plus ou moins récente et son exploitation industrielle, l'or était introuvable en dehors de l'Afrique et les caravanes traversant le Sahara assuraient l'approvisionnement du Moyen Orient et de l'Europe à travers le Maghreb arabe.

Cette tradition séculaire de pratique des affaires et d'intérêt pour l'activité commerciale, les Mauritaniens l'ont bien conservé et se sont adaptés aux exigences des temps modernes avec une extraordinaire rapidité et une efficacité étonnante, même pour ceux qui ne disposent pas de formation professionnelle dans ce domaine.

Le résultat est là avec la place considérable qu'occupe aujourd'hui le secteur du commerce au niveau de l'activité économique dans le pays ainsi que du rôle dynamique et entreprenant des commerçants mauritaniens.

« Les échanges commerciaux de la Mauritanie avec le reste du monde ont enregistré une hausse (+3%) au terme du quatrième trimestre 2020 », précise une note de l'Agence Nationale de la Statistique et de l'Analyse Démographique et Economique (ANSADE).

« Cette reprise des échanges est, précise ce document, liée à celle des importations (+2%) et des exportations (+3,9 %), induisant ainsi un excédent de la balance commerciale de 2 232 millions MRU. Les pays européens demeurent toujours les principaux fournisseurs respectivement 48,6 % des importations tandis que les pays asiatiques deviennent les premiers clients avec 41% des exportations. Le continent africain représente 10,5% et 7,4% des importations et des exportations respectivement au cours de ce trimestre ».

Dans un contexte particulier de bonne gouvernance et de transparence inaugurée depuis l'alternance intervenue le 19 août 2019, cette publication constitue un instrument de référence important pour mieux connaître, trimestriellement, la réalité des relations commerciales que la Mauritanie entretient avec ses partenaires.

D'ailleurs, la Mauritanie est un pays très ouvert au commerce international, en témoignent les conditions avantageuses aux investisseurs et les dispositions du code du commerce jugées particulièrement incitatives par les entrepreneurs intéressés aux affaires dans le pays.

Les exemples suivants permettent d'évaluer effectivement les conditions avantageuses offertes à tous ceux qui veulent entreprendre des affaires, bénéficiant des mêmes faveurs dont disposent les nationaux, le code du commerce et celui des impôts sont explicites à cet égard.

Enregistrement d'une entreprise

Il est aisé pour toute entreprise en Mauritanie, quels que soient sa nationalité ou son lieu de résidence

de procéder à son enregistrement. L'enregistrement d'une entreprise, à Nouakchott, se fait dans un délai maximum de 48 heures. L'investisseur étranger n'a pas besoin de partenaire mauritanien pour créer une entreprise en Mauritanie, sauf pour certaines rares activités libérales qui sont réglementées (gardiennage, etc.). Toutes les procédures relatives à la création d'une entreprise sont effectuées par le Guichet Unique du Ministère des Affaires économiques et de la promotion des secteurs productifs qui regroupe les points focaux des différentes institutions impliquées dans la création d'entreprise. Les investisseurs se disent satisfaits des démarches pour établir une entreprise en Mauritanie et s'accordent sur l'utilité et l'efficacité du Guichet unique dans la Zone Franche de Nouadhibou tout comme en Mauritanie d'une manière générale. A la suite de l'instauration du Guichet unique, les délais et opportunités pour discrétion ont été réduites.

Liberté d'investissement

La liberté d'investir et d'entreprendre une activité économique est garantie sur tout le territoire mauritanien par le Code des investissements à toute personne physique ou morale, de nationalité mauritanienne ou étrangère. Aucune obligation de joint-venture avec un ressortissant national n'est prévue pour les investissements étrangers dans le pays. L'égalité devant la loi est garantie entre les investisseurs locaux et étrangers.

Un certain nombre de professions sont réglementées, ce qui signifie qu'à l'inverse des autres secteurs, il est nécessaire d'obtenir un agrément du ministère concerné pour être autorisé à exercer.

La femme mauritanienne dans le commerce

Il y a certes de nombreuses femmes mauritaniennes dans le secteur privé, notamment dans le commerce et elles sont rares les promotrices et les gestionnaires d'unités industrielles. Mais, au niveau des différents marchés de Nouakchott et des principales villes du pays, les femmes s'activent dans le commerce de luxe des voiles et autres habits, des bijoux, des tapis et objets utilitaires divers.

Elles voyagent de plus en plus à l'extérieur pour s'approvisionner, pour diversifier leurs offres de marchandises, pour découvrir le monde.

D'autres, aux moyens limités, s'activent dans le petit commerce, contribuant ainsi fortement à la prise en charge de leur famille souvent pauvre, se libèrent de l'oisiveté, des contraintes domestiques, découvrent les vertus du travail et se rend compte de son nouveau pouvoir au sein de la famille dont elles acquièrent un rôle économique au même titre que l'homme, disposant de revenus acquis par son effort productif.



La ministre du Commerce :

Stabilisation des prix à des niveaux abordables, loin de toute spéculation

La ministre du Commerce, de l'Industrie, de l'Artisanat et du Tourisme, Mme Naha Mint Hamdi Ould Mouknass, a indiqué que le gouvernement a décidé de créer un mécanisme d'importation des denrées et produits de base et de mettre ces produits à la disposition du citoyen à des prix abordables, loin de toute spéculation. Elle a expliqué, dans une interview exclusive avec le magazine Horizons, que ce nouveau mécanisme sera un outil de régulation et un facteur de stabilisation du marché pour les produits en question. Voici cette interview dans son intégralité :

Horizons : Le citoyen lambda souffre d'une hausse exponentielle des prix des produits de première nécessité ; quelles mesures votre département prend-il pour alléger cette souffrance ?

La ministre du Commerce : Je voudrais souligner d'emblée que la question de la hausse des prix est le résultat de plusieurs facteurs. Parmi ceux-ci, et le plus important, figure sans doute l'impact de la pandémie de Covid-19 sur l'économie mondiale et la réduction des pays producteurs des quantités autorisées à être exportées à l'étranger en prévision de la poursuite de la crise et d'une nouvelle fermeture de frontières et ce, en plus des prix élevés du transport maritime et de la grande pénurie de conteneurs.

Dès l'apparition des premiers signes de hausse des prix, Son Excellence le Président de la République a donné ses instructions pour mettre en place un comité interministériel formé de tous les ministres concernés par la production et l'approvisionnement. Ledit comité a poursuivi ses réunions au siège du ministère du Commerce, rencontré toutes les parties prenantes et pris un ensemble de mesures, dont la plus importante était la prise d'un décret déterminant la liste des produits stratégiques, fixant leurs prix, les retirant ainsi de la sphère de la spéculation.

Récemment, et afin de faire face à la nouvelle vague de la hausse des prix, qui a balayé le monde entier, le gouvernement a travaillé sur plusieurs fronts pour faire face à la crise.

Ainsi, le ministère a rendu publique une décision fixant les prix de certains produits sensibles particulièrement le lait en poudre, le blé, l'huile de table, le sucre et le riz. Il a déjà lancé une campagne pour contrôler l'application stricte de cette mesure et a mis en place, à la disposition du public et gratui-



tement six lignes de téléphone, des numéros verts pour recevoir les plaintes des citoyens.

Cette même liste des mêmes prix sera également en vigueur dans les wilayas de l'intérieur, en tenant toutefois compte des coûts de transport. Les délégués régionaux du ministère et les autorités administratives de chaque wilaya en superviseront l'application.

Ces mesures sont de nature à limiter l'impact de la nouvelle vague de la hausse des prix sur la vie des citoyens.

Nous avons également signé un accord avec l'Union Nationale des Employeurs de Mauritanie aux termes duquel ont été fixés les prix de certains produits non prévus par la décision ci-haut citée, afin de garantir que toute la gamme de produits de consommation courante soit disponible et à la portée des citoyens pour atténuer l'impact de la hausse des prix.

Considérant que l'amélioration des conditions de vie des citoyens et le renforcement de leur résilience face aux différentes crises est un objectif sur lequel nous ne pouvons transiger comme l'affirme Son Excellence le Président de la République, il a été décidé, au vu de la récente crise des prix, de créer un mécanisme d'importation des denrées et

produits de base et de leur mise à la disposition du citoyen à des prix abordables, loin de toute spéculation.

Il s'agit de faire en sorte que ce nouveau mécanisme soit un outil de régulation et un facteur de stabilisation du marché pour ces produits.

Horizons : La quantité de produits de première nécessité subventionnés dans le cadre des initiatives sociales comme l'opération Ramadan et les boutiques Emel a considérablement augmenté. Quel est l'impact de cette augmentation ?

La ministre du Commerce : Je voudrais souligner ici que parallèlement aux mesures prises par le département afin d'assurer la stabilité des prix et la continuité de l'approvisionnement du marché, la Délégation Générale à la Solidarité Nationale et contre l'Exclusion « Taazour » a augmenté de 50% les quantités destinées à la vente aux franges les plus démunies dans ses magasins.

En outre, le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA) a distribué des quantités importantes de denrées alimentaires dans les différentes wilayas.



Toutes ces interventions, en plus des opérations programmées régulièrement comme l'opération Ramadan et les boutiques Taazour, s'inscrivent dans le cadre de la complémentarité de l'action gouvernementale, car les pouvoirs publics sont soucieux de mettre en œuvre les instructions de Son Excellence le Président de la République d'accorder une attention particulière aux couches les plus vulnérables et de leur donner la priorité dans les programmes et actions du gouvernement.

Ces mesures ont eu un impact positif sur les citoyens, notamment dans le contexte de la pandémie Covid et du couvre-feu, et ont permis de renforcer le pouvoir d'achat des citoyens et leur capacité de résilience face à la crise.

Horizons : Pouvez-vous décliner votre politique de répression de la contrefaçon des marchandises et des produits périmés ? Avez-vous un instrument efficace de contrôle de qualité ?

La ministre du Commerce : Le département œuvre, en permanence, à travers les structures de contrôle de la Direction de la protection du consommateur, pour lutter contre la contrefaçon des biens et la commercialisation des produits périmés.

Au cours du mois écoulé, cette direction a mené 1956 opérations d'inspection et détecté 867 infractions dont 117 violations portant sur des produits périmés. Le résultat est que 97 magasins ont été fermés, y compris des boucheries et des complexes commerciaux, et 46 tonnes de matières périmées ont été saisies.

La surveillance du marché a été renforcée après la dynamisation du comité chargé du contrôle du marché et la nomination de son président. Une direction spéciale en charge de la concurrence et de la surveillance du marché a été créée. De même,

un laboratoire national sera mis en place prochainement pour contrôler la qualité des produits alimentaires. Toutes ces structures de contrôle ne manqueront pas d'avoir un impact positif sur la surveillance du marché et la protection du citoyen contre les risques de contrefaçon et de vente de produits périmés.

Horizons : Comment se porte l'industrialisation dans le pays ?

La ministre du Commerce : Je voudrais souligner que la pandémie Covid-19, qui a balayé le monde ces deux dernières années, et la fermeture des frontières qui en est consécutive, en plus de la suspension des transports sous toutes ses formes et l'interdiction faite aux pays d'exporter leurs produits à l'étranger en prévision de la poursuite de la crise, ont montré l'importance de l'industrie locale et la nécessité de s'appuyer sur elle, en ce qu'elle représente la seule garantie d'indépendance et de souveraineté en la matière.

Dans ce contexte, Son Excellence le Président de la République a souligné la nécessité de développer l'industrie et de donner la priorité aux industries de transformation, notamment dans les domaines où notre pays dispose d'avantages comparatifs particuliers comme la pêche, l'agriculture et l'élevage. C'est précisément ce à quoi nous nous attelons en encourageant les initiatives privées et les investissements nationaux dans le domaine de l'industrie, en plus de la recherche de partenariats et d'investissements étrangers afin de provoquer la renaissance du secteur.

Malgré la crise, le secteur industriel connaît une reprise, et il existe une diversité d'usines. C'est ainsi que le nombre d'unités industrielles a augmenté, notamment dans le domaine de l'agroalimentaire, et parfois avec des capacités de production élevées dépassant les besoins propres du pays.

Le ministère se prépare à tirer profit des opportunités offertes par la signature de l'accord avec la Zone de Libre Echange continentale africaine (ZLECA) et du partenariat avec la CEDEAO.

Il convient de noter que les unités industrielles nationales couvrent la plupart des domaines, malgré une production limitée, dans de nombreux cas, l'absence de main-d'œuvre spécialisée et le coût élevé des matières premières et de l'énergie.

Le département planche actuellement sur la révision de la stratégie nationale de l'industrialisation pour l'adapter à la situation du pays et aux exigences des industriels.

Horizons : Que tire la Mauritanie de ses participations aux foires et expositions organisées à travers le monde ? Votre département a-t-il développé une stratégie dans ce domaine ?

La ministre du Commerce : Si le premier avantage de la participation à toute exposition internationale est d'abord de faire connaître le pays, il ne fait aucun doute que la participation mauritanienne à de nombreuses expositions internationales, notamment dans le domaine du tourisme, a joué un rôle majeur dans l'augmentation du nombre de touristes qui ont visité la Mauritanie au cours des périodes ayant précédé la pandémie Covid-19.

Les chiffres prélevés par les autorités auprès des différents postes d'entrée du pays sont là pour le témoigner. Cet état de fait s'est reflété positivement sur l'activité économique dans les zones visitées par les touristes, et le nombre de vols organisés annuellement, notamment à partir de la France vers la ville d'Atar, et dénote de l'intérêt croissant pour notre pays. D'où l'importance qu'il y a à poursuivre les campagnes de sensibilisation pour faire connaître la Mauritanie à travers les expositions internationales.

C'est pourquoi le ministère prépare actuellement une participation que l'on veut remarquable de notre pays à l'Expo de Dubaï 2020, qui débute le 1er octobre prochain. Nous allons justement œuvrer, à travers cette exposition, à faire découvrir la Mauritanie à travers trois axes :

- * Visiter la Mauritanie ;
- * Investir en Mauritanie ;
- * Fabriqué en Mauritanie.

Ce sont des axes qui permettront de faire découvrir nos potentialités touristiques et culturelles, informeront les investisseurs et hommes d'affaires sur les opportunités d'investissement dans notre pays et favoriseront l'établissement de partenariats entre hommes d'affaires nationaux et étrangers opérant en Mauritanie.

Ce sera aussi une occasion pour faire connaître à la fois notre industrie nationale mais aussi notre artisanat.

Nous cherchons à créer un cadre permanent d'organisation d'expositions afin d'assurer que notre pays soit bien représenté dans les foras internationales, rompant ainsi avec l'anarchie et l'improvisation d'antan.



Visites et inspections depuis le début de la COVID

1 946

violations relatives à des produits périmés ;

1 912

violations liées au non affichage de la liste des prix ;

705

violations liées à la spéculation ;

41

infractions liées à la facturation ;

25

violations liées à la déclaration d'inventaire ;

27

violations liées au monopole ;

3

violations relatives à la modification de la date de péremption de certains produits ;

1

infraction à la fraude.



Expositions :

Richesse et diversité des stands mauritaniens



Par Hamada Mohamed Saleh

Avec une tradition relativement récente d'organisation et de participation aux expositions, foires et salons, la Mauritanie s'inscrit de plus en plus ces dernières années dans cet exercice pour lequel elle dispose d'un important potentiel.

La dernière manifestation nationale de ce type a été organisée à Timbédra, à l'est du pays. Un forum à thème destiné à promouvoir le secteur agropastoral.

Auparavant, de nombreuses foires, expositions et salons ont été organisés principalement à Nouakchott, mais aussi dans le reste du pays. De nombreux fora à thème ont vu le jour, notamment dans le secteur du tourisme, de l'industrie, de l'artisanat, de la culture...

Le festival des villes anciennes, désormais festival des cités du patrimoine, est une manifestation organisée périodiquement et dont le format vient d'être revisité pour rehausser son contenu local et la qualité de son programme.

Parallèlement, la Mauritanie a participé à plusieurs manifestations, notamment des expositions dans la sous-région, notamment en Algérie, au Maroc, en Tunisie, au Sénégal (Foire internationale de Dakar - FIDAK), et un peu partout en Afrique.

Elle a pris part également à de grandes expositions internationales telles que l'exposition de Saragosse, plusieurs expositions en France, en Espagne et dans de nombreux autres pays européens et vient actuellement de préparer activement sa participation à l'Expo 2020 Dubaï.

L'Exposition universelle de Dubaï sera organisée du 1er octobre 2021 au 31 mars 2022 à Dubaï, aux Emirats arabes unis (EAU) autour du thème «Connecter les esprits, Construire le futur». Elle sera articulée autour de trois sous-thèmes : durabilité, opportunité et mobilité.

C'est la première exposition universelle organisée dans la région MEASA (Moyen-Orient, Afrique et Asie du Sud).

Avec l'ambition d'être une plateforme de partage, d'une vision durable du développement de la planète au service des générations actuelles et futures, l'édition 2020 sera une occasion pour la Mauritanie de parfaire son art des expositions par la conception de son pavillon et, surtout, l'originalité des produits exposés et la qualité des événements qu'elle programme.

Elle sera aussi un espace immersif de contact et d'échanges qui favorisera une meilleure connaissance de la Mauritanie et permettra de promouvoir, son image de marque, son économie, sa culture, son art, son mode de vie. L'exposition permettra de promouvoir le business, le tourisme, l'artisanat, le commerce, l'industrie...

Des opportunités de business

L'exposition sera une occasion pour les opérateurs économiques mauritaniens présents de faire connaître leurs entités, de nouer des partenariats, d'attirer des investisseurs et de mieux s'intégrer dans l'économie mondiale.

La position stratégique de la Mauritanie, son choix pour une économie résolument libérale et ouverte sur l'investissement étranger, le dynamisme de son secteur privé et la richesse et la diversité de son potentiel économique sont autant d'atouts que nos exposants sauront vendre.

Les performances économiques du pays et la qualité de sa gouvernance sont actuellement unanimement reconnues comme en témoignent son rang de classement au Doing Business et ses flux d'investissements directs à l'étranger (IDE).

C'est ainsi qu'elle a gagné 20 places depuis le classement 2016 du rapport Doing Business de la Banque Mondiale, atteignant la 148ème position sur 190 économies en 2019.

La Mauritanie continue de progresser régulièrement en matière de climat des affaires.

Parallèlement à ses performances en matière de classement Doing Business, ses flux IDE ont augmenté de 10 % en 2020, pour atteindre 1,0 milliard USD. Le stock total d'IDE a atteint 10 milliards USD en 2020.



La majorité des investissements ont ciblé les secteurs de l'exploration et de l'exploitation pétrolière, notamment l'extraction minière de minerais de fer et d'or, les télécommunications avec l'acquisition de licences de téléphonie mobile et le secteur de la construction.

Le pays est riche en ressources minérales et halieutiques et présente un grand potentiel énergétique (gaz, énergies renouvelables).

La Mauritanie dispose d'un important maillage d'infrastructures de transport : routes, ports et aéroports.

roports.

De plus, la Zone Franche de Nouadhibou est aujourd'hui un Hub de premier plan et une plateforme de services polyvalente dans la sous-région. L'architecture institutionnelle en matière d'incitation fiscale a été revisitée pour conférer davantage d'attractivité et de sécurité à l'investissement national et étranger.

Des raisons pour investir

Les raisons d'investir en Mauritanie sont nom-

breuses. On peut en citer son économie très largement libéralisée favorable aux investissements, aussi bien étrangers que nationaux. Ce nouvel environnement des affaires est en progression constante, la Mauritanie enregistrant de très bons résultats dans le classement des indices de liberté économique. Le pays occupe le 67^e rang du classement mondial (2,94), le 1^{er} rang des pays de l'Afrique de l'Ouest et le 5^e de l'ensemble des pays de l'Afrique sub-saharienne. Il constitue par conséquent un lieu privilégié pour les investissements en Afrique.

Programme « Discover Mauritania »

Le pavillon Mauritanien sera une invitation au voyage. Un voyage à travers toutes les régions de la Mauritanie. Les visiteurs s'imprégneront d'une galerie de photos, des portraits, des paysages ainsi que « l'art de vie à la mauritanienne ».

Pour un voyage exceptionnel et chaleureux, un medley d'histoire, de poésie et de musique traditionnelle accompagnera le visiteur pour qu'il s'imprègne d'avantage des représentations visuelles de la galerie.

Le contexte, le lieu, l'histoire et la culture, seront décrits et illustrés de manière artistique et originale, pour rendre ce voyage d'autant plus agréable et attractif.

Des objets propres aux différentes cultures et régions se conjugueront à l'atmosphère lyrique de l'exposition.

Un audio-guide sera à la disposition des visiteurs et leur donnera le temps nécessaire pour une immersion quasi-parfaite, avec possibilité de revenir en arrière ou d'accélérer la cadence.

A la fin du voyage, le visiteur pourra repartir avec un livret recensant l'ensemble des éléments de l'exposition.

Une fois par mois, l'espace multifonctionnel du pavillon mauritanien sera réaménagé et abritera une « Khaima » sous laquelle un salon mauritanien traditionnel et moderne accueillera nos visiteurs.



Lors de cette journée « Discover Mauritania », les visiteurs pourront expérimenter notre mode de vie, déguster nos plats nationaux, écouter notre musique et essayer nos différentes tenues vestimentaires. Cette journée est destinée aux visiteurs internationaux mais aussi à la diaspora mauritanienne qui souhaite se remémorer l'ambiance chaleureuse du pays en se retrouvant avec ses compatriotes autour

d'un couscous et d'un bon verre de thé.

Une déambulation musicale sera organisée à l'intérieur du centre d'exposition avec des musiciens et des artistes mauritaniens pour faire découvrir la Mauritanie via des pans de sa culture.

Par ailleurs, de nombreuses autres activités de promotion du tourisme en Mauritanie seront organisées.



De telles performances résultent des profondes mutations intervenues dans de nombreux secteurs de l'économie, notamment la nouvelle politique monétaire, la libéralisation du secteur financier et bancaire et l'ouverture aux investissements étrangers. La Mauritanie est classée parmi les dix premiers pays au monde enregistrant les meilleurs progrès en termes d'indice de liberté économique.

La Mauritanie dispose d'un fort potentiel minier initialement basé sur l'exploitation du fer qui représente toujours un créneau porteur. De nombreuses ressources naturelles restent à exploiter : or, diamant, pétrole, métaux rares, cuivre, gypse et hydrocarbures. Ainsi, la recherche pétrolière en offshore profond a déjà attiré d'importantes compagnies étrangères.

Le secteur des nouvelles technologies de l'information est en pleine expansion et d'importants investissements privés ont été réalisés dans les télécommunications.

Elle dispose d'une situation géographique stratégique: au carrefour de l'Afrique du Nord et de l'Afrique sub-saharienne. La Mauritanie est également la destination tropicale la plus proche de l'Europe, facteur dont ont su profiter certains investisseurs étrangers, notamment dans la filière des fruits et légumes.

Un tourisme à la carte

Pays stable et sûr avec des produits touristiques originaux, la Mauritanie est une destination de rêve, d'aventure, de dépaysement, d'insolite, d'émerveillement et de découvertes.

Avec ses espaces désertiques, ses oasis luxuriantes, sa vallée verdoyante et ses cités anciennes, la Mauritanie compte plusieurs parcs nationaux et réserves naturelles. Le plus connu est le Banc d'Arguin. Créé en 1976, il correspond à l'un des plus grands parcs d'Afrique de l'Ouest grâce à sa surface de 12 000 km². Ses caractéristiques particulières lui ont valu en 1989, son éligibilité au statut de patrimoine mondial de l'Unesco. A l'intérieur du parc, on contemple un paysage varié. Ce dernier est fait de grandes dunes, de mangroves, de sebkha. Espace de reproduction et de nurserie pour des milliers d'oiseaux migrateurs et de dauphins, marsouins, tortues..., le Banc d'Arguin est un écosystème encore vierge qui attire de nombreux scientifiques pour les recherches sur l'écologie et la biodiversité.

En plus du Parc national du banc d'Arguin, les visiteurs peuvent se rendre à l'île de Tidra et plus au sud, au Parc national du Diawling. Des lieux de villégiature, de détente et de découvertes dans le calme d'une nature encore intacte.

Les villes anciennes sont également une destination très prisée des touristes qui se rendent habituellement dans les villes anciennes comme Ouadane, Oualata, Chinguitti et Tichitt. Ces villes rassemblent de nombreux vestiges

historiques. La ville d'Atar est également très fréquentée par les touristes, particulièrement en période de gacina (saison de cueillette des dattes).

Mais que dire ! Toute la Mauritanie est à visiter et ce ne sont pas les centres d'intérêt qui manquent : La faune, la flore, la faune sous-marine et du littoral, la cité caravanière d'Aoudaghost, les autres sites archéologiques, les mosquées multiséculaires, les bibliothèques traditionnelles qui regorgent de manuscrits de grande valeur scientifique, les musées, les boutiques de l'artisanat...

Les 700 km de plage du pays, recouvertes de sable blanc immaculé, le désert et sa traversée par méharées, les nombreuses oasis, les villes anciennes, les parcs nationaux et la traversée du fleuve offrent d'immenses possibilités dans un secteur encore sous-exploité.

Un artisanat originel

Secteur traditionnellement présent à toutes les foires, l'artisanat mauritanien couvre une gamme variée, allant des bijoux en or, argent et ébène aux produits en cuir décorés, aux tapis de laine aux motifs flamboyants en passant par les sculptures sur bois, produits utilitaires et de décor se côtoient sur les échoppes des artisans. Les vêtements et tissus de diverses teintures, les instruments de thé, les parures, subjuguent le visiteur par leur finesse.



Partout sur les comptoirs, traînent des cuvettes émaillées, des guerbas de dattes, des nattes tressées aux lanières de cuir colorées, des toiles de tente au « patchwork » de tissus de couleurs sont étendues sur le sable ; quelques vitrines de forgerons proposent leurs derniers travaux aux côtés d'objets préhistoriques.

Les éventaïres des femmes présentent coquillages, parures de cheveux, colliers, bracelets, perles d'ambre, les pâtes odorantes et les petits pendentifs autrefois en cornaline, maintenant, bien souvent en matière plastique, en forme de losange. Ils présentent aussi les croix de Boutilimit, les brûle parfums en terre brune peinte de motifs blancs, les tabatières, les cuirs des coussins, les canaris et les calebasses...

L'éventail couvre aussi de nombreux objets de décoration : composition avec des petits miroirs, bols émaillés, parfois fixés bord à bord pour rappeler l'œuf d'autruche, petites bouteilles gainées de cuir peint que l'on accroche dans les maisons ainsi que des « petites selles de chameau ou des bagages féminins miniatures.

L'ameublement traditionnel de la tente et de la maison n'est pas en reste. Il compte les nattes, les couvertures-tapis « faru » ou « glaf », les coussins allongés et durs servant d'accoudoirs et de dossiers, les tapis de prière en cuir et en peaux.



Pour les voyages et la vie quotidienne les sacs de toutes les tailles sont en cuir : « tāsufra » très finement décorées, sacs à grains, bagages féminins avec leurs parures aux rubans de cuir gravés et peints, outres à eau, à beurre, enfin les « kārntiya », sacs à fond rigide pour le transport des verres et de la théière...

L'offre artisanale porte également sur les objets familiers, les accessoires du fumeur, les étuis de poignards, les sandales, les ceintures, les porte-clefs et même les bijoux et les porte-allumette sont en cuir plus ou moins décoré.

Les visiteurs de L'Expo Dubaï 2020 n'auront que l'embarras du choix de jolis cadeaux à leur retour.

Visiter les stands Mauritaniens à Dubaï c'est faire une immersion dans la culture et l'histoire du grand désert, c'est vivre et sentir l'hospitalité légendaire des nomades mauritaniens, c'est apprécier l'intelligente alliance entre authenticité et élan irréprouvable de modernité, c'est enfin avoir le désir de connaître ces espaces ouverts, le calme du désert, les charmes des paysages.

Programme « invest in Mauritania »

Ce programme permettra, à travers une présentation pertinente, des secteurs porteurs et d'élaboration de business plans, à mener en synergie avec toutes les forces vives de la nation pour tirer pleinement profit de la foire.

Il mettra en lumière les opportunités d'investissement que notre pays a à offrir, en soulignant un climat des affaires favorable et en ciblant les secteurs porteurs. Il permettra au secteur privé mauritanien, par les échanges qu'ils opéreront et les collaborations qu'ils noueront, de tirer profit des savoirs faire et des expériences dans le reste du monde, et aux entrepreneurs mauritaniens de contacter des partenaires et des bailleurs de fonds à travers des rencontres et réunions officielles.

Des activités ciblées valoriseront les secteurs à grandes capacités d'investissement rentable, assureront une meilleure connaissance du climat des affaires en Mauritanie et des nombreuses incitations, protections et facilités que le cadre institutionnel national offre aux investisseurs.

Elles feront également connaître les multiples opportunités de développement et de partenariat pour le secteur privé mauritanien.

Dans ce cadre, des semaines thématiques seront organisées et, parallèlement aux rencontres et réunions officielles, les entreprises exposeront pour faire la promotion de leurs entreprises mais aussi pour chercher des partenariats.

Pour promouvoir les relations de business, une application « B2B APP » a été développée spécialement pour l'événement. Tous les acteurs écono-



miques de tous les pays présents à DUBAI Expo 2020, tous secteurs confondus y seront inscrits. Très simple d'utilisation, cette application permet facilement de rechercher et de contacter n'importe quelle entreprise présente à DUBAI EXPO 2020. De même, une journée de networking sera organisée par DUBAI EXPO, avec pour objectif de profiter de la présence de tous les acteurs mondiaux d'un même secteur à Dubaï pour les réunir et leur permettre d'échanger et de partager leurs expériences respectives.

Par ailleurs, une semaine de l'entreprenariat sera

organisée une fois tous les deux mois. A travers un concours organisé à Nouakchott, quelques idées et startups innovantes seront sélectionnées et invitées à DUBAI. Lors d'une cérémonie organisée dans le pavillon mauritanien, ces idées et startups seront promues et exposées à des investisseurs nationaux et internationaux.

Aussi, les entrepreneurs assisteront tout au long de la semaine à des conférences et workshops sur des thématiques qui leurs permettront d'acquérir des compétences techniques pour le développement de leurs entreprises.

La commissaire générale aux Expositions à Horizons :

« Notre participation à l'Expo Dubai 2020 sera réussie »

Au moment où s'ouvre l'Expo-Dubai à laquelle la Mauritanie prend part, nous nous sommes adressés à Mme Hawa Diallo, commissaire générale aux Expositions pour connaître la stratégie nationale en matière de participation du pays aux expositions, foires, salons et autres fora tant internationaux, continentaux que régionaux. Connaître les formats de ces différentes manifestations, les avantages qu'ils confèrent, les opportunités qu'ils offrent et les perspectives qu'ils ouvrent.

Actualité oblige, on s'est principalement focalisé sur Dubai 2020 que le Commissariat général aux Expositions prépare activement depuis quelques temps avec ses partenaires nationaux et internationaux.

Éléments de réponse avec la commissaire :

Horizons : Mme la commissaire, quelles différences entre exposition, salon et foire ?

Mme Hawa Diallo : En dépit de légères connotations, que l'on peut prêter à chacun de ces mots, ils désignent globalement des manifestations à travers lesquelles les États, les entreprises économiques, les entités culturelles, cherchent à promouvoir leur image de marque, leurs potentialités, leurs avantages comparatifs, à présenter leurs produits, leur savoir-faire, à nouer des partenariats.

Une foire est un salon événementiel, une exposition autour d'un thème prédéfini. Le salon, d'un point de vue événementiel, désigne une exposition rassemblant des spécialistes, souvent d'un même secteur économique, en vue de développer une activité.

Toutefois, leurs formats diffèrent selon que l'événement est organisé à une échelle nationale, régionale ou internationale et selon aussi l'envergure de l'événement, sa durée, le nombre de participants et leur poids politique ou économique.

S'agissant des expositions, celles-ci peuvent être universelles, biennales ou triennales.

Horizons : Quel est le rôle du commissariat général aux Expositions dans l'organisation et la participation à ces manifestations ?

Mme Hawa Diallo : Notre objectif principal à travers l'organisation et la participation de notre pays à ces manifestations, est de faire connaître la



Mauritanie, de rendre visible, d'en donner l'image la plus positive qui soit, de partager les opportunités avec le reste du monde.

A cet effet, nous accompagnons les secteurs publics et privés nationaux pour acquérir de nouveaux partenaires et densifier leurs réseaux de relations et d'échanges.

Nous leur offrons le cadre et l'occasion de conclure des accords, d'anticiper le marché et ses évolutions, d'avoir un retour d'information immédiat et direct sur leur image et sur leur offre.

Pour cela, nous concevons l'espace du stand, son design, son contenu, élaborons des messages, produisons les supports et programmons un ensemble d'activités et de manifestations de nature à exploiter la vitrine qu'offre l'exposition Promotion des produits et services.

L'exposition offre avant tout, une vitrine, un outil de communication puissant pour trouver de nouveaux partenaires et nouer de nouvelles relations d'affaires.

Nous entretenons un large réseau de relations et appartenons à plusieurs ensembles économiques tout comme nous sommes liés par des accords avec de nombreux espaces tels que la CEDEAO, la ZLECA, l'UE...

Ces atouts auxquels s'ajoutent notre position géo-

graphique entre l'Afrique et l'Europe ainsi que nos énormes et diverses potentialités économiques, font de notre pays un partenaire de choix et une destination privilégiée pour les investissements.

Les expositions contribuent justement à faire connaître ces atouts et ces avantages.

Toutefois, pour un ciblage plus cadré et un recentrage des efforts plus efficace, nous privilégions de mettre l'accent sur les manifestations à caractère économique et touristique.

Horizons : L'Expo Dubai 2020 est le plus grand événement du genre qui s'ouvre actuellement aux Emirats arabes Unis. Quelle sera la participation de la Mauritanie à ce forum international ?

Mme Hawa Diallo : L'exposition universelle «DUBAI EXPO 2020 », qui est organisée à Dubai du 20 octobre 2021 au 10 Avril 2022, s'articule autour de trois thèmes : Opportunité, Durabilité et Mobilité. Des thèmes transversaux qui sont au centre des problématiques contemporaines. Le slogan de l'exposition « Connecter les esprits, créer l'avenir » l'illustre parfaitement.



Cette exposition est effectivement une manifestation de très haut niveau non seulement par son caractère universel mais encore par son envergure et le niveau de participation des différents acteurs publics et privés. Elle devra regrouper plus de 190 pays avec plus de 25 millions de participants. C'est dire l'importance de ce forum auquel notre pays a tenu à participer à travers une présence qualitative. Tous les départements ministériels concernés ont travaillé de concert pour garantir la meilleure participation qui soit à cette exposition universelle, une aire de 300m² a été réservée pour les stands mauritaniens avec des espaces spécialisés et des visuels photographiques sur les wilayas et le tourisme, des fresques qui restituent des paysages panoramiques d'une rare beauté naturelle et d'une incommensurable richesse. Des stands sont également dédiés à l'artisanat, aux potentialités économiques, aux sponsors...

Nous disposons à l'exposition Dubaï 2020 d'un espace d'exposition sous forme de stands individuels consacrés aux professionnels, d'une plateforme dotée d'une salle de réunions et de négociations ainsi que d'espaces de rencontres de type business.

Les acteurs du secteur privé ainsi que ceux des institutions publiques auront à leur disposition des stands d'exposition et des salles de réunions pendant toute la durée de la foire. Ils pourront ainsi nouer des partenariats et promouvoir leurs entreprises et leurs savoir-faire.

De même, un volet des activités portera sur la promotion de la destination Mauritanie à travers les produits et services touristiques originaux, la découverte des sites touristiques, archéologiques, écologiques, ainsi que l'histoire, la culture et l'art de vivre mauritaniens.

Le programme d'activités qui a été élaboré à cet effet comprend pas moins de 25 événements qui émailleront toute la période de l'exposition.

De nombreux supports de communication écrits, audiovisuels, photographiques, infographiques ont été réalisés et des écrans géants de projection diffuseront une animation intelligemment conçue pour faire passer les messages. Chaque semaine seront diffusées trois à quatre vidéos à thème.

Horizons : Quelles sont les grandes composantes du programme de participation à l'Expo Dubaï 2020 ?

Mme Hawa Diallo : Le programme comprend plusieurs volets à plusieurs composantes. Le volet « Invest in Mauritania » porte sur les opportunités d'investissement et de promotion des secteurs porteurs en Mauritanie, de développement et de partenariat pour le secteur privé mauritanien et de développement et de financement aux entrepreneurs et start-upper mauritaniens.

Ces différentes composantes ont été élaborées sur la base de documents et références conceptuelles des différents secteurs visés qui ont été ensuite revisités pour leur conférer une plus grande cohérence en mettant l'accent sur les opportunités économiques, les avantages comparatifs et l'attractivité du climat des affaires. Les offres sectorielles sont présentées avec une mise en exergue des niches les plus porteuses pour l'investissement. Des supports dynamiques de communication ont été élaborés à cet effet.

Dans le même cadre, seront organisées de nombreuses activités, notamment une journée de networking, une semaine de l'entrepreneuriat et un concours de l'entrepreneur de la semaine.

Parallèlement, des semaines seront organisées sur les thèmes climat et biodiversité, développement urbain, connaissance et apprentissage, voyage et connectivité.

Le volet « Made in Mauritania » permettra de promouvoir les produits mauritaniens et favorisera l'acquisition d'expériences et de techniques utilisées ailleurs. Ce volet comprend La boutique « Made In Mauritania » qui est dédiée à la présentation et à la vente de produits nationaux. Une deuxième composante est consacrée à la mise en valeur des talents des artisans mauritaniens et une troisième spécialement orientée vers la culture, l'art et l'histoire de la Mauritanie.

A travers ce programme et les multiples autres activités et animations, la Mauritanie compte faire connaître le pays, mettre en lumière ses opportu-

nités d'investissement, permettre au secteur privé mauritanien de nouer des partenariats et tirer profit du savoir-faire et des expériences d'opérateurs économiques du monde entier.

Horizons : Estimez-vous être bien préparés pour réussir le pari d'atteindre les objectifs fixés pour cette participation à Dubaï 2020 ?

Mme Hawa Diallo : Je n'ai aucun doute là-dessus. Le gouvernement a très tôt mobilisé tous les services publics concernés qui ont travaillé en synergie de façon harmonieuse. Cela a permis une meilleure planification et une plus grande coordination qui nous ont valu d'être préparés et à temps pour une participation qualitative dans un espace où, comme vous le savez, la compétition est rude et la visibilité s'arrache au prix de l'innovation et de l'originalité. Par ailleurs, nous disposons d'une équipe pluridisciplinaire composée d'experts, en management et gestion des événements, de communicateurs, de designers, de concepteurs qui se sont investis pour donner à la participation mauritanienne tout l'éclat qu'elle mérite.

Nous disposons d'une solide expérience dans l'organisation des expositions, salons, foires et festivals. Depuis ces dernières années, particulièrement depuis 1992, notre participation aux fora nationaux, régionaux et internationaux de ce type s'est beaucoup élargie et s'est considérablement améliorée en termes de pertinence des contenus, de visibilité et d'originalité.

De même, il faut compter avec la nouvelle génération d'entrepreneurs mauritaniens instruits et ouverts sur le monde et qui saisissent parfaitement l'intérêt de ces manifestations.

Déjà, de tous les pays de la sous-région, notre portail expo Dubaï 2020 est le plus suivi sur les réseaux sociaux.

Il ne fait aucun doute que notre participation à l'Expo Dubaï 2020 sera réussie.

Propos recueillis par HMS



La présidente du Comité de Surveillance du Marché à Horizons :

« Le Comité devient dynamique, effectif et opérationnel »

■ Par **Baba Dianfa TRAORE**

Pour surveiller et contrôler son marché national et maîtriser la baisse des prix des produits de première nécessité, la Mauritanie s'est dotée de différents mécanismes dont le Comité de Surveillance du Marché logé au niveau du ministère du Commerce, de l'Industrie, de l'Artisanat et du Tourisme. En plus du Comité interministériel, la Commission de la primature et les Commissions régionales, le Comité de Surveillance du Marché joue un rôle central dans toute situation qui marque le marché.

C'est dans ce registre que la présidente du Comité de Surveillance du Marché, Mme Matt Mint Ewnen a précisé que « celui-ci a comme mission de surveiller le marché dans sa globalité depuis l'importation des produits, leur distribution et leurs prix. Elle ajoute que « le Comité donne des avis, n'exécute pas de décisions mais il joue un rôle de conseil. A titre d'exemple, s'il y a une catastrophe donnée comme des inondations ou autres, le Comité donne son avis pour participer à la prise de décision par rapport à cette situation ».

Mme Matt Mint Ewnen a, par ailleurs, assuré que le « Comité de Surveillance du Marché peut recevoir des plaintes émanant d'une personne ou d'une entité (article 8-14 du Code du Commerce). Ceux-ci peuvent se plaindre, par exemple, d'une concurrence déloyale. En fonction de sa mission juridique, le Comité étudie la plainte ». Par la suite, « il donne son avis et propose les solutions les plus indiquées pour régler le problème », souligne sa présidente. Sur un autre plan, elle a fait remarquer que « dans la situation particulière d'augmentation des prix, l'Etat prend les mesures qui s'imposent pour les réviser à la baisse ». Mais aujourd'hui, déclare Mme Matt Mint Ewnen, il y a une dynamique qui appelle le Comité de Surveillance du Marché à donner son avis sur la situation l'insérant ainsi dans la chaîne du mécanisme de surveillance et du contrôle du marché y compris les prix ».

La présidente du Comité reconnaît toutefois que « ce dernier existait depuis longtemps dans les textes seulement mais il est présentement effectif et opérationnel. L'urgence exige une présence du Comité qui a sa place de manière transversale dans toute cette chaîne (le Comité interministériel, la Commission de la primature et les Commissions régionales) ».

« Le Comité de Surveillance du Marché est donc un outil juridique qui, selon le Code du Commerce dans son article 12-48, a une mission consultative. Il est une structure consultative auprès du gouvernement, en l'occurrence le ministère du Commerce, de l'Industrie, de l'Artisanat et du Tourisme », a-t-elle mentionné.

Elle poursuit en rappelant que « dans les textes lé-

Ce Comité, comme l'a expliqué, sa présidente, Mme Matt Mint Ewnen « existait depuis longtemps dans les textes seulement mais il est présentement effectif et opérationnel ». L'urgence exige, dit-elle, « une présence du Comité qui a sa place de manière transversale dans toute la chaîne de surveillance et de contrôle du marché ». La présidente du Comité de Surveillance du Marché affirme qu'il est « un outil juridique qui, selon le Code du Commerce dans son article 12-48, a une mission consultative auprès du gouvernement, en l'occurrence le ministère du Commerce, de l'Industrie, de l'Artisanat et du Tourisme ».



en fait, d'un rôle central du Comité », note Mme Matt Mint Ewnen.

« Le Comité de Surveillance du Marché a également une mission de contrôle du marché. Cette mission se traduit par le suivi de la situation globale du marché et celui du mouvement international du marché afin d'y assurer une concurrence loyale. Il s'agit aussi, à travers cette mission, d'avoir une maîtrise de l'ensemble de importateurs concernés par l'approvisionnement du marché », a-t-elle conclu. Le Comité de Surveillance du Marché se compose de sa présidente, de représentants des ministères de l'Intérieur et de la Décentralisation ; de la Justice ; des Finances ; du Commerce de l'Industrie, de l'Artisanat et du Tourisme ; des Affaires économiques et de la Promotion des Secteurs productifs ; du Secrétariat général du Gouvernement ; de la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Mauritanie (CCIAM) ; de l'Union Nationale du Patronat Mauritanien (UNPM) ainsi que de deux représentants de la société civile et deux représentants de la direction de la Protection des Consommateurs.

gislatifs et organisationnels, le Comité a un impact direct ou indirect sur le marché (article 12-50 du Code du Commerce) ». « Comme l'indique sa mission première, le Comité de Surveillance du Marché a rôle consultatif auprès du ministère du Commerce sur les décisions à prendre si la situation du marché connaît des perturbations notoire. Il s'agit,



Protection des Consommateurs: **Un bilan positif au profit du citoyen**

Le ministère du Commerce, de l'Industrie, de l'Artisanat et du Tourisme, représenté par la direction de la Protection des Consommateurs et de la Répression des Fraudes, a publié son bilan de l'année 2020. Ce bilan est le fruit des efforts déployés par le gouvernement pour assurer la sécurité alimentaire, contrôler la circulation des marchandises au sein des marchés et préserver les droits des consommateurs. Ainsi, pour assurer un contrôle permanent du marché, huit véhicules 4x4 ont été mis à la disposition de la direction de la Protection des Consommateurs, dont quatre affectés à l'intérieur du pays. Depuis le début du Coronavirus, 1.146 visites sur le marché ont été effectuées. En plus, 9.519 inspections ont été opérées dans l'ensemble du pays et 1.946 violations liées à des produits périmés ont été enregistrées. D'autre part, 1.912 violations liées au non affichage de la liste des prix, 705 violations liées à la spéculation, 41 infractions liées à la facturation, entre autres, ont été répertoriées. Par rapport à la surveillance de la qualité des produits et biens de consommation, la direction de la Protection des Consommateurs a saisi et détruit 2 167 tonnes de divers produits alimentaires périmés dans l'ensemble du pays.

Dans le domaine de la législation, le bilan fait état de l'adoption de la loi n°007-2020 sur la protection du consommateur; la révision du décret sur le caractère obligatoire de la déclaration d'inventaire; la préparation d'un projet de loi sur la concurrence; le lancement d'une campagne contre la propagation des médicaments périmés à Nouakchott, Nouadhibou, Rosso, et en As-saba (...).

Précisons que la loi n°007-2020, fixe les règles applicables dans le domaine de la protection du consommateur et la répression des fraudes s'y rapportant. Elle s'applique à tous les biens et services offerts à la consommation humaine ou animale sauf les médicaments et produits de diagnostic. Cette nouvelle loi, qui est entrée en vigueur le 04 décembre 2020, a pour objectif de préserver les droits du citoyen en matière de qualité des produits et transparence des prix.



LOI N° 2000-05 PORTANT CODE DE COMMERCE

LIVRE I : du commerce en général

Titre préliminaire: Dispositions Générales

Article I

Le présent code régit principalement les actes de commerce et les commerçants. Il régit également, mais seulement, dans la mesure où ses dispositions y font référence, toute entreprise exerçant une activité économique.

Au sens du présent code, l'activité économique s'entend de toute activité de production, de distribution ou de service à l'exclusion des activités de production agricole exercées ou exploitées par des personnes physiques et des activités de service exercées dans le cadre des professions libérales dominées par l'intuitu personae.

Article II

Les différends commerciaux sont réglés par les lois, les coutumes et les usages commerciaux et par le droit civil dans la mesure où ses règles ne sont pas en contradiction avec celles du droit commercial.

Article III

Les usages et coutumes d'ordre spécial ou local l'emportent sur les usages et les coutumes d'ordre général.

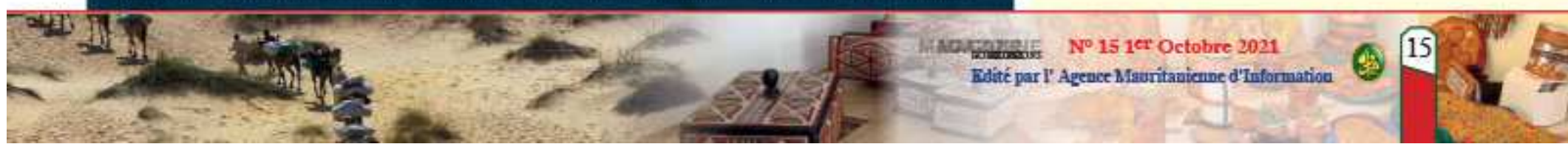
Article IV

Lorsque l'acte est commercial pour une partie et civil pour l'autre les règles du droit commercial s'appliquent à la partie pour laquelle l'acte est commercial; elles ne peuvent étre opposables à la partie pour laquelle l'acte est civil, sauf dispositions contraires.

Article V

Sous réserve de l'article 369 du code des obligations et des contrats les obligations commerciales se prescrivent par cinq ans si elles ne sont pas soumises à des prescriptions plus courtes.

Les actes de toute nature, faits par le commerçant, sont présumés étre accomplis pour les besoins de son commerce (...).



Forum du consommateur mauritanien :

Une action citoyenne pour la stabilisation des prix

Par Sneiba Mohamed

La crise sanitaire provoquée par la pandémie du nouveau coronavirus (Covid-19) a entraîné dans son sillage plusieurs autres dont celle d'une hausse sans précédent des prix des produits alimentaires. Bien que les autorités publiques aient pris des mesures allant dans le sens de la stabilisation du marché, de plus en plus, s'élèvent des voix pour dénoncer une situation qui sort du cadre d'un libéralisme économique connu – et reconnu – pour verser dans un anarchisme dénoncé vivement par les associations de défense des droits des consommateurs.

Cette « crise » des prix de produits de première nécessité qui montent à la faveur d'une conjoncture économique internationale fortement marquée par la pandémie du nouveau coronavirus virus (Covid-19) n'est pas la première du genre en Mauritanie. C'est seulement son ampleur due à l'incidence de la pandémie qui la rend particulière aux yeux de ceux qui tentent de l'expliquer de façon objective. Pour le secrétaire général du Forum du Consommateur Mauritanien (FCM), M. El Khalil Khairy, dont l'association a milité dix ans durant pour la promulgation d'une loi de protection du droit des consommateurs, les mesures prises en 2020 pour juguler la flambée des prix sont certes importantes mais elles ont plus servi les commerçants eux-mêmes, notamment les gros importateurs, que le citoyen qui en constitue la finalité. Ladite loi sur la protection des consommateurs a été adoptée par l'Assemblée nationale le 04/05/2020. Elle vient combler les vides juridiques existants en matière de protection du consommateur et de renforcer la législation nationale avec une nouvelle loi dont l'objectif ultime est d'assurer une protection efficace contre les risques susceptibles d'affecter la santé et la sécurité des consommateurs. Cette loi comporte 92 articles qui déterminent, outre les objectifs recherchés, les garanties pour le consommateur d'acquiescer toutes les données et informations essentielles relatives aux produits mis en vente et définit les critères de sécurité et de salubrité, tout comme elle énonce les différentes étapes d'analyses et de contrôles auxquelles sont soumis les produits destinés à la consommation, et régle les activités commerciales qui y sont liées.

Aujourd'hui, le « Mal » revient et, malgré les diverses mesures prises par les pouvoirs publics pour juguler cette flambée des prix, les associations de défense des consommateurs se mobilisent pour



pousser au retour à une situation « tolérable » et à la prise de mesures de protection pérennes, malgré que l'on soit dans un contexte libéral.

« En 2020, les autorités mauritaniennes ont pris des mesures fermes en ce qui concerne les prix. Des décrets concernant les prix des produits de



première nécessité, fixant des seuils (convenus avec les commerçants) avec abandon de certaines taxes. Nous avons considéré, à l'époque, que cette mesure profite en premier lieu aux commerçants eux-mêmes, la majorité d'entre eux procédant, de

manière frauduleuse, à « l'exportation » de ces produits détaxés vers d'autres pays africains comme le Mali et le Sénégal », explique le secrétaire général du FCM. « Nous reconnaissons que, malgré cela, ces mesures ont contribué à la stabilisation des prix », poursuit-il, oubliant de souligner que même si ces mesures maintiennent les prix à un niveau élevé que d'aucuns justifient par une conjoncture économique internationale fortement impactée par la pandémie du nouveau coronavirus virus (Covid-19), le retour à la situation d'il y a un an est quasi impossible, dans un pays où il est dit que les « prix montent souvent mais ne baissent jamais » suivant la loi de l'offre et de la demande ! Comme le retour annoncé d'une structure jouant le même rôle que la défunte Sonimex.

El Khalil Khairy regrette que les autorités n'aient pas reconduit les mêmes mesures concernant les taxes alors que les prix continuaient à grimper de manière inquiétante. « C'est ce qui a conduit, entre autres raisons, à la situation que nous vivons aujourd'hui », avance-t-il. « L'ouverture de boutiques « témoins » tendant à venir en aide aux consommateurs est à saluer mais, malheureusement, elle est loin d'être la solution miracle à un problème qui dure et qui a besoin de mesures radicales. La vente au détail allège certes le fardeau des familles pauvres mais elle ne règle pas le problème de ceux qui ont l'habitude d'acheter une ration mensuelle ou s'approvisionner pour une semaine ou deux », poursuit-il.



Le secrétaire général du Forum du consommateur mauritanien affirme que, de toutes les façons, « nous entrons aujourd'hui dans une nouvelle phase avec l'imposition par l'État d'une nouvelle grille des prix pour les denrées alimentaires de première nécessité et les réticences de certains commerçants à les respecter alléguant qu'on les pousse à vendre à perte ! »

« Cette « résistance » affecte notamment la viande rouge, la viande de poulet, l'huile alimentaire et le sucre. On est donc au début d'un processus et nous espérons qu'au cours des prochains jours, l'on puisse constater une amélioration de la situation », poursuit le secrétaire général du FCM. « La fermeture par le ministère du commerce de dizaines de boutiques refusant de respecter les nouveaux prix constitue une étape dans la crise mais l'on espère qu'elle prenne rapidement fin dans l'intérêt de toutes les parties. »

Sensibiliser les citoyens pour la défense de leurs droits

En tant qu'association de défense des droits des consommateurs, créée en 2009 sous le nom de « Mountada el moustahliq » (forum du consommateur), « notre objectif est de sensibiliser les citoyens autour de cette question et de prendre en compte les 8 droits connus du consommateur pour que, de façon générale, le citoyen se les approprie », explique Khalil Khairy.

Une action de longue haleine qui, selon le secrétaire général du FCM, « commence à porter, en ce sens que certains citoyens s'informent d'abord sur les prix, quand ils arrivent dans un commerce, plutôt que de demander un produit et de payer ce qu'on leur réclame ». Signe des temps - et d'un changement notoire - il arrive même qu'ils refusent d'acheter protestant contre les nouveaux prix notamment ceux atteints par les produits locaux (lait,



viande et poisson), considérant qu'il n'y a aucune raison pour qu'ils suivent la courbe ascendante des aliments importés. « C'est l'un des résultats encourageants des campagnes de sensibilisation que nous avons menées, notamment dans les marchés, pour faire comprendre aux consommateurs que personne ne défendra leurs droits à leur place », explique Khalil OuldKhairy. Des rencontres avec des élus et des citoyens engagés ainsi que l'organisation régulière d'ateliers et de conférences permettent au Forum du consommateur mauritanien d'entretenir la flamme autour d'une prise de conscience citoyenne pour la qualité des aliments et des médicaments et la lutte contre toutes tentations (monopoles, appât du gain, fraudes, etc.)

Pour le secrétaire général du FCM, la protection des droits des consommateurs est l'affaire de tous. « C'est un devoir citoyen qui doit intéresser en premier lieu la société civile et les médias mais il est

également du ressort de l'État protecteur de l'intérêt général. Il faut aussi mettre fin à l'anarchie ambiante qui se manifeste à travers l'importation, à partir des pays de l'Asie du Sud, de produits de qualité douteuse », avance-t-il.

Une campagne sur les réseaux sociaux invitant les consommateurs à n'acheter qu'aux prix fixés par les autorités publiques et à dénoncer les commerçants contrevenants aux numéros verts indiqués a été menée par le FCM dès l'annonce des nouvelles mesures par le gouvernement pour essayer de freiner la hausse vertigineuse des prix. Mais un membre du FCM rappelle la nécessité d'harmoniser les prix notamment en ce qui concerne les viandes rouges achetées à 1800 UM le kilogramme, à l'abattoir de « Tinweich » (banlieue est de Nouakchott), vendue à 2000 UM dans la moughataa d'El Mina et non pas au prix de 1700 UM fixé par les autorités ! Ainsi, le commerçant détaillant est lui-même un consommateur qui a - aussi - des droits à défendre.

Lors d'une conférence tentant de sensibiliser les citoyens sur leurs droits et devoirs de consommateur, Dr Al Amma Moulay Ely, membre du Comité scientifique du FCM, pense qu'il faut aider le Forum « en exprimant son opinion ». Pour elle, il y a une crise réelle sur laquelle le consommateur, quelque soit son statut (intermédiaire ou final, étudiant, fonctionnaire, sans emploi, etc.) doit s'exprimer, faire entendre sa voix. Si l'acheteur trouve que le prix d'un produit a augmenté de 50 ouguiyas, d'un seul coup, quelle sera son attitude ? Payer ? Ne pas payer ? Payer et informer le commerçant qu'il va le dénoncer aux autorités compétentes ? « L'attitude convenable dépend de la bonne perception de ses droits par le consommateur », dira Dr Al Amma-Mint Moulay Ely. C'est un paramètre important pour mesurer le degré d'éveil des consommateurs quant à l'expression de leur désapprobation et de leur refus d'être la victime expiatoire de commerçants véreux.



Direction de la Protection du consommateur :

Près de 10 000 opérations d'inspection effectuées en 2020-2021

Dans un contexte économique particulier (la crise de la Covid-19 et les changements de comportements qu'elle a induits), la Direction de la concurrence, de la protection des consommateurs et de la répression des fraudes (DCPCRF) n'a pas chômé. Ses équipes ont multiplié les missions de surveillance des marchés sur l'ensemble du territoire pour s'assurer de l'approvisionnement des marchés, veiller à la stabilité des prix, et contrôler la qualité des produits et leur date de péremption.

Dans un entretien accordé au quotidien Horizons, le directeur de la DCPCRF, M. Moustapha Ould E'leya, a dressé un état des lieux de ces deux dernières années, et est revenu sur les faits marquants et les perspectives du département.

« La DCPCRF a répondu présente, en adaptant ses missions et ses actions de protection du consommateur et de préservation de l'ordre public économique au nouveau contexte, et cela malgré des conditions de travail perturbées. »

La direction de la Concurrence, de la Protection des consommateurs et de la Répression des fraudes est chargée de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi, en coordination avec les services concernés du département, de la politique du Gouvernement dans les domaines qui lui sont confiés. Durant cette période, le département du Commerce, à travers la DCPCRF, s'est employé à appuyer les efforts du Gouvernement dans le domaine de la sécurité alimentaire, du contrôle des marchés et de la protection des droits des consommateurs.

Faisant le bilan de l'action de sa direction, M. Moustapha Ould E'leya a expliqué qu'au cours de cette période la situation générale des marchés a été marquée par la stabilité de l'offre, et ce malgré l'impact de la pandémie sur les transactions commerciales internationales tant du fait de la baisse de la production que des effets de la crise sanitaire sur le transport maritime. Cette situation a engendré un déficit notable de certaines denrées de première nécessité, ce qui a entraîné des spéculations et récemment des hausses de prix de ces denrées dans différentes wilayas du pays.

Des résultats significatifs en peu de temps

Suite à ce constat, ajoute M. Ould E'leya, les équipes de la direction de la Concurrence, de la Protection du consommateur et de la Répression des fraudes ont multiplié les missions de surveillance des marchés sur l'ensemble du ter-

ritoire national.

En 2020-2021, l'institution a effectué environ 1900 tournées dans les marchés, qui ont donné lieu à 9519 opérations de contrôle et d'inspection des magasins de produits alimentaires de vente au détail et de gros dans toutes les wilayas. Celles-ci ont abouti, à leur tour, l'enregistrement de 9997 infractions, exactement, toutes catégories confondues.

Ces infractions se répartissent ainsi qu'il suit : plus de 2500 infractions relatives aux produits illicites et dangereux pour la consommation ; près de 2700 concernant la publicité des prix ; 1308 infractions liées à des spéculations ; environ 3000 concernant les procédures de facturation et 75 infractions relatives à divers autres actes frauduleux anticoncurrentiels.

Les actions de contrôle entreprises par la direction ont permis la saisie et la destruction de 2745 tonnes de différentes matières périmées, dont 13 tonnes de mé-



dicaments. Par ailleurs, les différentes délégations régionales de la direction de la Protection du consommateur ont enregistré près de 1 800 réclamations. Sur le plan répressif, la direction a procédé à la fermeture d'un établissement étranger suite à la découverte de pratiques frauduleuses (vente d'huile d'olive impropre à la consommation), tout comme elle a fait inculper des commerçants suspectés d'actes frauduleux.

Réprimer les fraudes

De nouvelles mesures ont été prises dans le cadre de la loi régissant la protection du consommateur notamment sur le plan réglementaire du commerce et des pénalités. Parmi ces mesures, la délivrance obligatoire d'une facture pour les produits achetés et l'affichage des prix dans chaque boutique, la vérification régulière de la qualité, des dates de péremption ainsi que des conditions générales de stockage des denrées. De ce fait, le commerçant donne plus de crédibilité à son activité et participe à son organisation.

Par ailleurs, de nouvelles pénalités relatives aux différentes infractions sont désormais appliquées. Les amendes sur la vente de produits insalubres oscillent entre 50 000 et 5 000 000 MRU, en plus d'une peine d'emprisonnement allant de trois mois à un an.

M. Moustapha Ould E'leya reconnaît, toutefois, des difficultés rencontrées par sa direction dans l'accomplissement de ses missions. La Mauritanie est confrontée au double défi de pourvoir aux besoins fondamentaux de la population (nourriture et santé), d'une libéralisation de son marché et de l'implantation aléatoire des commerces. Une telle situation, selon lui, ne peut qu'engendrer des divergences d'intérêts dont les effets sont préjudiciables aux consommateurs (prolifération de produit divers sur les marchés locaux et recrudescence des faits d'escroqueries en lien avec ces produits).

Pour combler les insuffisances en matière de contrôle, la DCPCRF a bénéficié d'un soutien logistique important : 14 véhicules qui élargissent les capacités de surveillance rigoureuse des marchés.

Salem Mori

MISSIONS DE LA DCPCRF

- la réalisation de toute étude relative à la concurrence, à la protection des consommateurs et à la répression des fraudes ;
- l'élaboration de la réglementation du commerce intérieur et de son application ;
- la formation dans ses domaines de compétence ;
- l'organisation des circuits intérieurs d'approvisionnement et de la délivrance de la carte professionnelle de commerçant ;
- la collecte, la mise à jour et l'analyse des statistiques commerciales relatives au commerce intérieur en relation avec les institutions et services concernés ;
- la modernisation du commerce et de la distribution ;
- la garantie du respect de la transparence du marché et du libre jeu de la concurrence ;
- la lutte contre les fautes anticoncurrentielles, les accords restrictifs entre producteurs et distributeurs et les actes commerciaux frauduleux ;
- la répression des infractions et des pratiques frauduleuses, restrictives ou anticoncurrentielles ;
- la vérification et le contrôle des instruments de mesure en coordination avec les autres services du département, institutions et acteurs concernés ;
- le contrôle de la qualité des produits de grande consommation en coordination avec les autres services du département, institutions et acteurs concernés, le retrait des produits insalubres et dangereux pour la consommation et l'application des pénalités des infractions ;
- la surveillance régulière, en coordination avec les institutions et acteurs concernés, de la situation des approvisionnements et de l'évolution des stocks ;
- la détermination du niveau de consommation nationale des produits sensibles et de grande consommation et la fixation du seuil de sécurité pour l'alerte précoce et la prévention des pénuries ;
- l'encadrement et le suivi des associations de protection des consommateurs ;
- le suivi et le contrôle des procédures de facturation des produits sensibles et de grande consommation de même que de la publicité des prix ;

Commerce extérieur :

Une balance déficitaire

Le commerce extérieur est la pierre angulaire du développement d'un pays. Le commerce occupe une place prépondérante dans le quotidien des Mauritaniens. Le pays exporte quelques produits et importe une part significative de ses besoins alimentaires et la presque-totalité de ses équipements industriels.

La direction de la Promotion du Commerce extérieur (DPCE) du ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme négocie tous les accords bilatéraux ou multilatéraux et gère les circuits importations/exportations. Elle a, entre autres missions, la charge du dossier de la CEDEAO et de la ZLECAF, et travaille dans le domaine de la régulation, avec d'autres entités que sont la BCM et la Douane.

BAROMETRE

La balance commerciale est le baromètre de l'évolution des échanges commerciaux entre la Mauritanie et l'étranger. Celle-ci est, hélas ! déficitaire. Un déficit de 370 millions de dollars US, accentué par la pandémie de la COVID 19 qui a mis à l'arrêt plusieurs secteurs, en particulier le transport aérien. Pour rééquilibrer, voire inverser la tendance actuelle, la direction met les bouchées doubles. Son ambition : restructurer le secteur et valoriser certains produits nationaux.

Une journée de concertations entre les différents acteurs est en gestation au niveau du département, a récemment annoncé M. Abdallahi Ould Wayda, premier responsable de la DPCE. Selon lui, l'objectif, de la rencontre est de mettre de l'ordre dans le secteur, d'étudier les voies et moyens de promouvoir les produits mauritaniens pour attirer les partenaires étrangers.

Mais la COVID et passée par là, et la journée de concertations a été renvoyée à une date ultérieure.



Effet COVID 19

Le déficit de la balance commerciale de la Mauritanie a été accentué par la pandémie de la COVID-19 explique le directeur de la promotion du commerce extérieur. En effet, le fer, qui est le principal produit d'exportation de la Mauritanie a enregistré un quasi-arrêt depuis le début de la crise sanitaire. La Chine principale importatrice du fer a arrêté ses industries, donc ses importations. Or, le prix du fer dans le monde dépend de la demande chinoise qui tire les prix de ce minerai vers le haut ou vers le bas, indique le DPCE.

Ces arrêts ont entraîné des pertes pour les pays exportateurs, et ont, finalement affecté leur balance commerciale, a ajouté M. Ould Wayda. La Mauritanie en a subi donc les contre coûts. L'autre pilier des exportations mauritaniennes est le poisson dont la destination principale reste l'Europe particulièrement l'Espagne et la France. En 2019, le poisson a représenté 34 milliards MRU, soit 33 % du total des exportations.

cit commercial du pays a été réduit de 37 %, passant à 22 milliards. Au quatrième trimestre de 2020, ces échanges avaient progressé de 3 %.

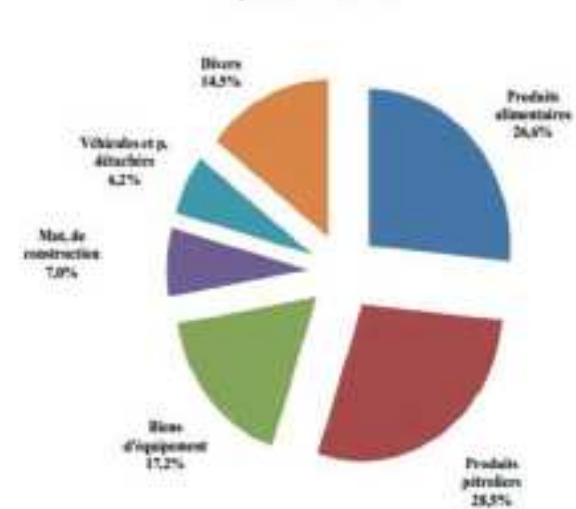
Principaux postes d'importation et d'exportation

Si le premier poste d'exportation du pays demeure le poisson, représentant 34 milliards MRU, soit 33 % du total, la hausse des exportations en 2019 (+33 %) est surtout attribuable aux ventes de minerais. Ainsi, les exportations de minerai de fer ont crû de 67 %, à 32 milliards, soit 31 % du total, les ventes d'or ont augmenté de 89 %, pour s'établir à 22 milliards (22 %), et les exportations de cuivre ont augmenté de 24 % pour atteindre 7 milliards (6,8 %).

Les ventes de farines et graisses de poisson, quant à elles, sont en baisse respectivement de 12 % et 11 %, à 4,8 milliards MRU et 1,4 milliard.

La Chine demeure le principal client du pays, absorbant 30 % des exportations, soit 31 milliards, devant la Suisse (22 milliards), et l'Espagne, avec 12 milliards (12 %). La France se place au 9e rang des clients du pays, absorbant 2 % des exportations mauritaniennes (2 Milliards MRU), alors qu'elle était au 13e rang en 2018.

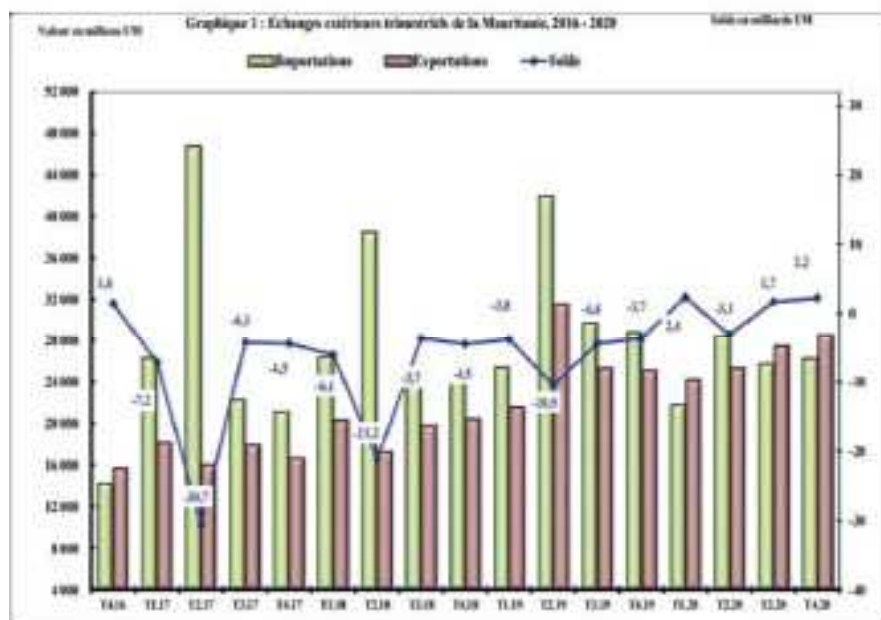
Graphique 3 : Répartition des importations par type de produit au quatrième trimestre 2020



Léger mieux

Selon les chiffres de l'Office national des statistiques et de l'Agence nationale de la Statistique et de l'Analyse démographique et économique (ANSADE), un léger mieux a été observé en 2020. La pandémie de la COVID n'a pas mis à genoux l'économie du pays. Mieux, elle a résisté. Les échanges commerciaux totaux de la Mauritanie ont augmenté de 20 %, sur un an. Le pays a exporté 103 milliards de marchandises, soit 33 % de plus qu'en 2018, et importé 127 milliards (11 % de mieux qu'en 2018). Le défi-

Cette reprise des échanges, observée en 2020, est liée à celle des importations (+2 %) et des exportations (+3,9 %), induisant ainsi un excédent de la balance commerciale de 2232 millions. Les pays européens demeurent toujours les principaux fournisseurs (48,6 % des importations) tandis que les pays asiatiques deviennent les premiers clients, avec 41 % des exportations. Au cours du trimestre écoulé, la part du continent africain dans ces échanges a été de 10,5 % pour les importations et de 7,4 % des exportations (voir tableaux 1 et 2).



En attendant la CEDEAO et la ZLECAF

Pour diversifier ses marchés, la Mauritanie avait signé, en 2017, un accord d'association avec la CEDEAO, dont elle a été un des membres fondateurs, avant de s'en retirer en 2000. Elle souhaitait, à l'époque, se concentrer sur la construction de l'Union du Maghreb arabe. Mais la dynamique de cette construction a, depuis, pris du plomb dans l'aile. L'Accord d'association n'est toujours pas entré en vigueur, sa mise en œuvre exige, en effet, ce qu'on appelle une double ratification, explique M. Ould Wayda. Autrement dit, il faut que les parlements des pays membres le ratifient, ce qui n'est pas encore le cas. La création de la ZLECAF pourrait peut-être expliquer ce retard. Le retour de la Mauritanie dans la CEDEAO est important, parce qu'il s'agit d'un marché de près de 400 millions d'habitants, avec un PIB global de 565 milliards USD, en 2019. La CEDEAO représente 10 à 11 % du marché d'exportations de la Mauritanie sur le continent. Le pays exporte vers le Mali et le Burkina Faso, et a un accord bilatéral avec le Sénégal, mais les exportateurs mauritaniens subissent les effets des barrières douanières que la ratification de l'accord d'association avec la CEDEAO devrait faire disparaître, souligne le DPCE.

Considérée comme une alternative pour la promotion des échanges intracontinentaux, la ZLECAF a pour ambition d'inverser cette tendance. Elle offre aux entreprises africaines un marché de plus de 1,2 milliard de consommateurs. L'idée est de renforcer la compétitivité des entreprises par la suppression des entraves au commerce.

Le Maroc, principal partenaire commercial en Afrique

Le Maroc est le principal pourvoyeur du marché mauritanien. Près de 90 %, des produits agricoles consommés en Mauritanie proviennent du Royaume chérifien. Près de 54 tonnes de produits agricoles sont déversées quotidiennement sur les marchés mauritaniens par une armada de camions marocains. Cela fait de ce pays le premier partenaire de la Mauritanie en Afrique, dans le domaine commercial comme dans celui des investissements.

Malheureusement, le Maroc n'est pas membre de la CEDEAO. En effet, après des tentatives d'intégrer cet ensemble ouest-africain, il a fini par opter pour la ZLECAF, un projet de zone de libre-échange en cours de création sur l'ensemble du continent africain... L'objectif du projet est d'intégrer à terme, l'ensemble des 55 États de l'Union africaine au sein d'une vaste zone de libre-échange.

Les investissements marocains en Mauritanie étaient supérieurs, en 2017 à 30 millions d'euros, alors que les exportations mauritaniennes vers le Maroc ne dépassent pas le milliard d'ouguiyas par an (moins de 3 millions d'euros). « L'augmentation des fréquences des lignes maritimes et l'instauration de nouvelles lignes pour les marchandises permettraient de réduire les coûts de transport et de faciliter les échanges commerciaux », souhaitait, il y a quelques années, le conseiller aux affaires Maroc-Mauritanie.

Fluidifier les échanges avec l'Algérie

Les échanges commerciaux entre l'Algérie et la Mauritanie se sont renforcés ces dernières années. Ce voisin déploie d'importants efforts pour rendre ces échanges plus fluides, affirme le directeur de la Promotion du Commerce extérieur. Les exportations algériennes vers la Mauritanie ont enregistré une hausse de 100 % durant le troisième trimestre 2020 (juillet à septembre) par rapport à la même période de 2019, atteignant près de 9 millions de dollars.

Certaines statistiques montrent que 20 % des importations mauritaniennes depuis des pays africains proviennent d'Algérie, qui est devenue un partenaire commercial essentiel. Les deux partenaires ont ouvert un passage à leur frontière, et créé une base logistique à Tindouf, inaugurée en 2019. Ces initiatives en même temps qu'elles contribuent à l'élargissement et à la fluidité les échanges commerciaux, constituent, pour les pays maghrébins, une opportunité d'accès au marché ouest-africain et à l'ensemble du continent.

Mais, reconnaît M. Ould Wayda, il y a des obstacles à franchir. « Les opérateurs algériens ont attiré l'attention de la Mauritanie sur certaines tracasseries ou lenteurs administratives, sur le territoire mauritanien et ont émis le souhait que des solutions soient trouvées. Dans ce cadre, nous avons envisagé la tenue de journées de concertations avec tous les opérateurs impliqués pour lever les obstacles au développement du commerce avec l'Algérie ».

Une importante délégation de privés mauritaniens a pris part, récemment, à une exposition organisée par l'Algérie, à Tindouf. Ce fut l'occasion pour le ministre algérien du Commerce d'indiquer que la Mauritanie représente un partenaire essentiel pour l'Algérie. La Mauritanie est une fenêtre sur le Continent pour l'Algérie, l'occasion est donc bonne de travailler à booster les échanges entre les deux pays.

Parlant, dans ce contexte, du rôle que devrait jouer le secteur privé dans la promotion des produits d'exportations mauritaniens et dans l'approvisionnement du marché national, M. Ould Wayda estime que celui-ci doit redoubler d'efforts, et qu'elle a aussi besoin d'un accompagnement de la part de l'État, comme la mise en place d'un fonds de garantie permettant aux acteurs de faire leurs transactions à partir de l'intérieur ou depuis l'extérieur.

Athié



BIENS IMPORTÉS ET EXPORTÉS : SOURCE OMC

Grandes catégories pour les biens	Importations	% *	% **	Exportations	% *	% **
Produits agricoles	414111602	20,175	0,026	418705613	41,192	0,039
Pétrole et produits miniers	308888032	15,039	0,013	669990320	44,607	0,028
Produits manufacturés	1185034546	56,760	0,010	119225	0,008	0,000
Autres marchandises	164733892	8,026		213172940	14,193	
Ensemble des biens	2052568072	100,000	0,012	1501988098	100,000	0,009
Ventilations complètes pour les biens	Importations	% *	% **	Exportations	% *	% **
Produits agricoles	414111602	20,175	0,026	418705613	41,192	0,039
> Nouritures seulement	404116696	19,688	0,030	418372303	41,170	0,047
Pétrole et produits miniers	308888032	15,039	0,013	669990320	44,607	0,028
> Pétroles seulement	305211338	14,870	0,017	15428964	1,041	0,001
Produits manufacturés	1185034546	56,760	0,010	119225	0,008	0,000
> Fer et acier	45287723	2,204	0,012	54385	0,004	0,000
> Produits chimiques et pharmaceutiques	71746416	3,495	0,004			
>> Produits pharmaceutiques	15578832	0,759	0,003			
> Machinerie et équipements de transport	845896444	41,212	0,015			
>> Équipements de bureau et de télécom- munication	13537980	0,660	0,001			
>>> Informatique et équipements de bureau	2406048	0,117	0,000			
>>> Équipement de télécommunication	9197571	0,448	0,001			
>>> Circuits intégrés et composants élec- troniques	1934362	0,094	0,000			
>> Équipement de transport	529689496	25,804	0,024			
Grandes catégories pour les biens	Importations	% *	% **	Exportations	% *	% **
>>> Automobiles et pièces	82899204		4,029	0,006		
> Textiles	17025910		0,829	0,006		
> Vêtements	7948230		0,387	0,002		

La Direction de la Concurrence et de la Régulation du Marché (D.C.R.M) :

Un outil au service de la tarification et du respect de la réglementation

Par : Sidi Moustapha Ould BELLALI

La Direction de la Concurrence et de la Régulation du Marché est chargée, en coordination avec les services concernés du département, de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement dans les domaines de la concurrence, des mesures de régulation du marché en terme d'offre, de stocks, de distribution ainsi que d'autorisation et de régulation des activités commerciales.

A ce titre, elle assure (i) la réalisation de toute étude relative aux prix, (ii) l'organisation des circuits intérieurs d'approvisionnement, (iii) l'émission de la carte professionnelle de commerçant, (iv) la régulation des marchés, (v) la mise en place et l'application des normes concurrentielles, (vi) la formation dans les domaines de sa compétence, (vii) la régulation des axes d'approvisionnement de l'intérieur, (viii) la collecte, la mise à jour et l'analyse des statistiques commerciales relatives au commerce intérieur, en relation avec les institutions et services concernés, (ix) la modernisation du commerce et de la distribution, (x) la garantie du respect de la transparence du marché et du libre jeu de la concurrence, (xi) la lutte contre les fusions anticoncurrentielles, les accords de contingentement entre producteurs et distributeurs et les actes commerciaux frauduleux, (xii) la surveillance régulière, en concertation avec les institutions et acteurs



concernés, de la situation des approvisionnements et de l'évolution des stocks, (xiii) la détermination du niveau de consommation nationale des produits sensibles et de grande consommation, la fixation du seuil de sécurité pour l'alerte précoce et la prévention des pénuries et (xiv) l'élaboration des textes juridiques dans le cadre de ses attributions. La Direction de la Concurrence et de la Régulation du

Marché est dirigée par un Directeur, assisté par un Directeur Adjoint.

Le Service des Approvisionnements est chargé (i) du suivi régulier de la situation des approvisionnements et de l'évolution des stocks, (ii) de la détermination du niveau de consommation nationale des produits sensibles et de grande consommation en collaboration avec les départements ministériels et institutions concernés et (iii) de la fixation du seuil de sécurité pour l'alerte précoce et la prévention des pénuries. Il comprend deux (2) divisions, à savoir la Division des Stocks et la Division des Enquêtes.

Le Service de la Concurrence est chargé (i) du suivi du respect de la transparence du marché et du libre jeu de la concurrence, (ii) de la lutte contre les fusions anticoncurrentielles, les accords de contingentement entre producteurs et distributeurs et les actes commerciaux frauduleux, (iii) la surveillance des procédures et règlements dans le domaine de la concurrence, (iv) de la préparation des textes législatifs et réglementaires dans le domaine de la concurrence et (v) de la coordination des activités des régions dans le domaine de la régulation des marchés. Il comprend deux divisions qui sont la Division du Suivi et la Division de la Lutte contre la Contrefaçon et les Fusions anticoncurrentielles.

Le Service de Régulation du Marché comprend deux (2) divisions, à savoir la division de la Préparation des Autorisations et la Réception des Déclarations d'Activités Commerciales et la division du Contrôle de Régulation du Marché.



Missions du Service de Régulation du Marché

- Organisation du marché suivant les mesures et critères retenus pour l'offre, les stocks et la distribution ;
- Préparation des dossiers d'activités commerciales à agréer ;
- Coordination avec les parties concernées par la sécurité du marché en termes de conditions de l'offre des marchandises et services ;
- Participation aux études sur la modernisation de l'offre dans les marchés.



Missions du Service des Prix

- Participation à l'élaboration des politiques de tarification et de l'uniformisation des prix ;
- Suivre l'indice général des prix ;
- Etudier et diagnostiquer les causes de la hausse et de la baisse des prix ;
- Réprimer la spéculation et le monopole.



Concurrence et Régulation du marché :

Veiller à l'effectivité des baisses de prix et à la transparence

La hausse des prix des denrées de première nécessité préoccupe beaucoup les décideurs. Certains l'imputent à la pandémie du covid 19, au moment où d'autres pointent du doigt la spéculation qui existerait entre les commerçants grossistes et les importateurs. Outre les récentes baisses de prix opérées par les autorités publiques, le ministère du Commerce envisage de stabiliser les prix en mettant notamment en œuvre le programme de décollage économique inscrit dans les engagements du Président de la République. Un comité ministériel a été même institué à cet effet, selon M. Mohamed El Mokhtar Ould El Houssein le directeur général adjoint de la Concurrence et de la Régulation du marché, le ministère du Commerce, suit de près l'approvisionnement du marché en marchandises et denrées alimentaires, contrôle les stocks, garantit la transparence du marché, la libre concurrence et lutte contre les opérations spéculatives, la fraude et la concurrence déloyale ... et « Tout contrevenant à ces mesures sera sanctionné conformément aux lois en vigueur. Les efforts conjugués de ces équipes formées et expérimentées dans le domaine du contrôle des marchés et des commerces permettront de suivre l'effectivité de ces réductions opérées par le gouvernement sur les prix des denrées de première nécessité » a déclaré Le directeur général adjoint de la Concurrence et de la Régulation du Marché dans l'interview ci-après.



tés commerciales lesquelles sont délivrées par les services du département y afférents.

Pour mettre en œuvre ces objectifs, la direction de la Concurrence et de la Régulation des Marchés procède à des études portant sur les prix, organise les services internes d'approvisionnement, les marchés, délivre une carte professionnelle aux commerçants, élabore et applique les règles de concurrence, de formation dans le domaine de la concurrence et de la régulation des marchés, organise les filières internes d'approvisionnement, modernise le commerce et la distribution, œuvre à garantir le respect de la transparence du marché et de la libre concurrence, lutte contre les pratiques irrégulières et les accords restrictifs entre producteurs et distributeurs, et aussi contre les opérations commerciales frauduleuses, coopère avec les institutions et services concernés par la collecte, la mise à jour et l'analyse des statistiques relatives au commerce intérieur.

Il coordonne également avec les institutions et acteurs concernés le suivi régulier de la situation des approvisionnements et de l'évolution des stocks, détermine le niveau de consommation nationale des produits de première nécessité et de grande consommation, et détermine le seuil de sécurité d'alerte précoce et d'arrêt des approvisionnements. Le Département de la Concurrence et de la Régulation des Marchés élabore les textes juridiques pertinents régissant ses compétences, réparties entre cinq services qui sont :

Le département des Approvisionnements, le Département de la Concurrence, La direction de la Régulation des Marchés, la Direction des Prix et la direction de la Régulation des Services Commerciaux, ainsi que des divisions rattachés à chaque département.

Horizons : Il y a une nouvelle orientation consistant à délivrer des cartes professionnelles aux commerçants. Y-a-t-il des statistiques ou des chiffres relatifs aux nombres de commerçants et à celui des marchés nationaux existant dans notre pays?

Mohamed El Mokhtar Ould El Houssein : Le système commercial mauritanien actuel aspire à appliquer la loi et veille au bien-être du citoyen et le protéger de la concurrence sauvage comme le gouvernement est en train de la faire dans le domaine de l'urbanisation. L'autorité essaie de réguler ce domaine en délivrant une carte professionnelle aux commerçants, et le même système s'applique aux marchés, mais dans une moindre mesure. Ce n'est pas facile, comme certains pourraient le penser, surtout si l'on sait qu'il existe peu de statistiques précises relatives à ce domaine vital qui occupe un grand nombre de citoyens.

Horizons : Pourquoi les prix des denrées alimentaires sont si élevés y compris celles qui sont non-importées comme la viande, le riz et certaines céréales produites localement, est-ce justifié de votre point de vue ?

Mohamed El Mokhtar Ould El Houssein : Il est vrai que l'observateur des marchés nationaux s'en aperçoit dès le premier coup d'œil sans trop de peine, surtout ces derniers temps. Sur les raisons qui expliquent cela les opinions sont variées. Certains l'imputent à la pandémie du covid 19 qui a durement frappé le monde entier, entravé le trafic des marchandises et des personnes entre les pays. D'autres pointent du doigt la spéculation qui existerait entre les commerçants grossistes et les importateurs. Pour ce qui est des effets négatifs de la pandémie sur les échanges commerciaux internationaux, le ministère du Commerce envisage de stabiliser les prix en mettant notamment en œuvre le programme de décollage économique inscrit dans les engagements du Président de la République. C'est pourquoi un comité ministériel a été institué à cet effet. Ce comité comprend le ministère du Commerce qui est chargé de l'étude de la baisse des prix, notamment des prix des denrées de première nécessité et de grande consommation. Le ministère du Commerce, à travers la direction de la Concurrence et Régulation du Marché, suit l'approvisionnement du marché en marchandises et denrées alimentaires par le contrôle des stocks de chaque produit, la garantie de la transparence du marché, de la libre concurrence et la lutte contre les opérations spéculatives,

Horizons : Tout d'abord, pouvez-vous nous présenter la Direction de la Concurrence et de la Régulation des Marchés et en particulier les missions qui lui sont confiées ?

Mohamed El Mokhtar Ould El Houssein : Je tiens d'abord à vous remercier pour cette heureuse opportunité et aussi pour l'intérêt que vous accordez à notre département et en particulier à la direction de la Concurrence et de la Régulation des Marchés.

Vous n'êtes pas sans savoir que c'est une nouvelle direction créée en vertu du décret 178-2020 qui fixe les attributions du ministère du Commerce, de l'Industrie, de l'Artisanat, du Tourisme et organise son administration centrale. Lequel décret a défini les compétences du département dans le domaine du suivi et de la mise en œuvre de la politique du gouvernement en termes d'approvisionnement, de stockage, de distribution et de libre concurrence. Il régit également l'octroi de licences pour les activi-



et tous les comportements empêchant la concurrence loyale tels que les ententes et accords restrictifs, la fraude...

Horizons : Qu'est-ce que le ministère du Commerce envisage de faire à l'avenir pour stabiliser les prix dans le marché ?

Mohamed El Mokhtar Ould El Houssein : Pour surveiller et mettre en œuvre la baisse des prix de certaines denrées de grande consommation décidée par le gouvernement mauritanien, le ministère du Commerce, par l'intermédiaire de ses équipes, se rendra sur les marchés et magasins pour suivre la conformité des prix pratiqués par les commerçants et recevoir les plaintes des citoyens via un numéro de téléphone du ministère créé à cet effet et tout contrevenant à ces mesures sera sanctionné conformément aux lois en vigueur. Je vous rappelle que le ministère du Commerce a des délégués régionaux sur tout le territoire national qui travaillent en coordination avec l'administration locale. Les efforts conjugués de ces équipes formées et expérimentées dans le domaine du contrôle des marchés et des commerces permettront de suivre l'effectivité de ces réductions opérées par le gouvernement sur les prix des denrées de première nécessité.

Horizons : Le Gouvernement a pris de nouvelles mesures de réduction des prix de certaines denrées alimentaires. Comment comptez-vous suivre cette baisse des prix jusqu'à ce qu'elle atteigne le panier de la ménagère ?

Mohamed El Mokhtar Ould El Houssein : Les marchés sont généralement inégaux en termes de capital. En d'autres termes, au sein du marché, il y a des fabriques, des importateurs, des grossistes, des semi-grossistes, des détaillants... Pour que les prix soient stables dans le marché et la concurrence libre et transparente prévale, il faut une saine application de la loi de l'offre et de la demande, alors la libre concurrence devient un fait naturel et le marché va s'autoréguler. Ce qui permettra de maintenir les prix des denrées à un niveau acceptable. Avec la garantie d'un approvisionnement régulier et suffisant de toutes les denrées et marchandises sur l'ensemble du territoire national, pour que tout commerçant puisse informer le consommateur par affiches des nouveaux tarifs ou tout autre mode d'information. De ce fait tout achat d'une marchandise ou d'un service doit faire l'objet d'une facture en deux exemplaires, et chaque vendeur doit aussi afficher sa liste de prix. Si ces règles et mécanismes sont strictement respectés alors une concurrence saine et transparente prévaudra dans nos marchés.

Propos recueillis par :
Sidi Moustapha Ould BELLALI

BOUTIQUES EMEL ET OPERATIONS RAMADAN :

UN MECANISME DE LUTTE CONTRE L'EXCLUSION

Djigo Aboubekrine

Depuis 2012, des boutiques Emel ont été ouvertes sur toute l'étendue du territoire pour venir en aide aux groupes vulnérables et leur permettre de s'approvisionner en produits alimentaires de consommation courante à des prix abordables. En plus, durant le Ramadan, une opération est lancée pour que les citoyens à faibles revenus aient accès aux denrées de première nécessité. Si les boutiques Emel et les opérations Ramadan ont été lancées depuis un certain temps, il faut reconnaître que c'est au cours des deux dernières années qu'elles ont atteint leur vitesse de croisière. La réduction de la fracture sociale est en effet un crédo du nouveau régime qui s'est employé à mettre en place des structures pour lutter contre l'exclusion.



Boutiques Emel : Un programme au profit des ménages démunis

Les magasins d'approvisionnement ou boutiques Emel, (plus de 2000 actuellement) reçoivent chaque année quelque 100 000 tonnes de denrées alimentaires subventionnées, permettant ainsi à près de 300 000 personnes de s'approvisionner chaque jour, en denrées alimentaires de base. Le programme accompagne également les acteurs locaux par des contrats de location de magasins et des contrats locaux de transport des produits. Le principe des boutiques Emel est de permettre aux citoyens à faibles revenus de s'approvisionner quotidiennement. En circulant à Nouakchott, très tôt le matin, il n'est pas rare de voir des attroupements devant les boutiques Emel. Généralement, des femmes d'un certain âge viennent après la prière du matin égrener leur chapelet devant la boutique en attendant l'arrivée du gérant. Dans un souci d'équité et de justice les boutiques ne vendent qu'une quantité limitée à chaque client. Une quantité suffisante pour la provision d'une journée ou

deux selon la taille de la famille.

Le programme Emel permet ainsi de donner accès aux citoyens les plus démunis aux denrées alimentaires essentielles en les vendant à des prix abordables grâce à une subvention de l'Etat.

En 2014 déjà, le programme a été renforcé sur toute l'étendue du territoire. A l'époque, le directeur adjoint de la concurrence, de la protection du consommateur et de la lutte contre la corruption au ministère du Commerce, de l'Industrie, de l'Artisanat et du Tourisme, M. Moustapha Ould Ely, qui coordonnait l'opération à Dar Naim, avait indiqué que la moughataa avait reçu une importante gamme de denrées de base vendues à des prix réduits : le sac de sucre de 50 kg à 8.000 UM, le sac de riz de 25 kg à 3.250 UM, les 10 litres d'huile 3.000 UM, les 24 pots de lait concentré non sucré à 2.400 UM, le sac de pommes de terre et celui d'oignons à 7.000 UM, les 10 kg de patates à 2.500 UM.

Le responsable du point de vente de la Foire précisait que 300 personnes pouvaient s'approvisionner chaque jour pour toutes ces denrées.



En 2015, le CSA a assuré le fonctionnement régulier de 1.124 boutiques ouvertes à Nouakchott et dans les différentes wilayas du pays. Ces boutiques ont permis à près de 225.000 familles (environ 1.125.000 personnes) de s'approvisionner au quotidien en denrées alimentaires à des prix réduits. Au total, entre janvier et octobre 2015, plus de 59.151 tonnes, toutes denrées confondues ont été vendues aux populations : 38.248 tonnes de blé, 9.682 tonnes de riz, 5.911 tonnes de sucre et 5.310 tonnes d'huile.

Les boutiques Emel proposent plusieurs denrées à des prix très abordables : riz local : 150 UM le kg, sucre : 160 UM le kg, huile de table : 300 UM le litre, dattes : 700 UM le kg, lait en poudre : 700 UM le kg, pommes de terre : 120 UM le kg, oignon : 120 UM le kg.

A un moment l'activité des boutiques Emel a été un peu ralentie. Cela s'expliquait en partie par la liquidation de la SONIMEX pendant que le CSA qui devait prendre le relais pour ce volet d'une extrême importance, faisait face à quelques difficultés. La priorité pour le CSA était l'approvisionnement des boutiques dans le milieu rural, frappé par la sécheresse ou le déficit pluviométrique. Il fallait aussi préserver l'emploi de milliers de gestionnaires des boutiques Emel, pour la plupart des diplômés qui n'avaient pas pu s'insérer dans la fonction publique.

Opération Ramadan : Un soulagement réel pour de nombreux citoyens

L'opération Ramadan a pour but de réduire les prix des denrées alimentaires de base de près de 70 % pendant le mois béni de Ramadan. Pour cela, chaque année, des dizaines de points de vente sont ouverts dans les différentes wilayas pour fournir plus de 3000 tonnes de denrées de forte consommation durant le mois béni du Ramadan.

En 2020 les wilayas de Nouakchott ont eu droit à 12 points de vente avec un total de 2 150 tonnes de produits alimentaires de base vendues à des prix subventionnés.

En plus de cela, 210000 familles ont bénéficié de distribution gratuite de produits alimentaires. Il faut y ajouter la création de 1115 projets de développement, d'AGR et la distribution de 4. 000.000 UM à 33644 familles.

L'opération Ramadan est une initiative louable qui permet aux moins nantis d'avoir accès aux produits de base à des prix abordables. Cela explique l'affluence importante vers les boutiques ouvertes à cet effet. Cette opération, en mettant à la disposition des citoyens des produits essentiels subventionnés, permet aux groupes vulnérables d'accomplir en toute sécurité, un des piliers fondamentaux de l'Islam, le jeûne du Ramadan.

Par exemple avec 3 000 UM, le client peut s'offrir un sac de riz local de 25 kg ; le sac de sucre de 25 kg lui revient à 4000 UM soit 160 UM le kg, le lait en poudre à 800 UM le kg. Les pâtes alimentaires, l'huile, les pommes de terre et les oignons sont également proposés à bas prix.

Il faut noter que malheureusement, certains commerçants véreux profitent parfois de l'occasion pour s'infiltrer dans les rangs d'une manière ou d'une autre, et s'approvisionner pour revendre les



produits dans leurs boutiques.

En 2018, c'était la Commissaire à la Sécurité alimentaire, de l'époque, Mme Nejwa Kettab qui donnait le coup d'envoi de l'opération Ramadan à la Direction de l'artisanat communément appelée Foire. La commissaire avait précisé à cette occasion que près de 3500 familles pouvaient s'approvisionner chaque en denrées alimentaires dans les points de vente ouverts dans les différentes moughataas de Nouakchott et de l'intérieur. L'Etat avait acquis 1360 tonnes de sucre, 1300 tonnes de riz, 544 tonnes de pâtes alimentaires, 300 tonnes d'huile de table, 100 tonnes de lait en poudre, 400 tonnes de pommes de terre et 300 tonnes d'oignons pour un montant de 114.000.000 MRU.

En 2021, c'est la ministre du Commerce elle-même qui a supervisé à Riyad (Nouakchott Sud), le lancement de l'opération Ramadan de vente des produits de base à des prix subventionnés. Il s'agissait de fournir aux citoyens, notamment à ceux dont les revenus sont limités, des denrées alimentaires de consommation courante au cours du Ramadan et à des prix réduits. A l'époque, la ministre du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme a annoncé l'ouverture de plusieurs points supplémentaires dans les 3 wilayas de Nouakchott pour la vente de riz, d'huile, de dattes, de lait en poudre, de pommes de terre, d'oignons et de sucre à prix réduits.

A Nouadhibou aussi deux autres points ont été ouverts pour répondre à la demande des populations. Il en a été de même pour les autres wilayas de l'intérieur. Durant tout le mois de Ramadan, les citoyens ont pu ainsi s'approvisionner en produits de base. En plus de cela, la Ministre avait assuré que le Commissariat à la sécurité alimentaire devait procéder à la distribution gratuite de denrées alimentaires à quelque 210000 familles inscrites au registre social et que le ministère des Affaires islamiques et de l'enseignement originel se proposait de distribuer des produits alimentaires aux mahadras.

Le coût total de l'opération Ramadan en 2021 s'élève à 1.228.851.720 UM. L'Etat en supporte 68%. Ce cout n'inclut pas les quantités de pain et de poisson distribuées dans des magasins séparés. L'opération Ramadan 2021 ne s'est pas arrêtée à la seule vente de produits subventionnés. Il y a eu aussi l'ouverture de plusieurs points de vente de poisson de qualité dans les moughataas de Nouakchott. C'est la Société nationale de distribution de poisson

(SNDP) qui a distribué du poisson et en a vendu à des prix réduits aux groupes vulnérables.

Pour la réussite de l'opération Ramadan 2021, le ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme a travaillé avec le ministère des Pêches et de l'Economie maritime, le Commissariat à la sécurité alimentaire, la Délégation générale «Taazour» pour la Solidarité et la lutte contre l'Exclusion et la Fédération mauritanienne des boulangeries et de la confiserie.

En plus de cela, en 2021, les distributions alimentaires gratuites au niveau national ont ciblé 210 000 familles qui ont reçu du riz, du sucre, de l'huile, des dattes et du lait. En tout, 10 680 tonnes de denrées alimentaires ont été emballées pour un coût de plus de 2.395.000.000 UM.

Le programme des boutiques Emel, c'est plus de 2700 emplois dans les zones rurales et urbaines où des gérants de magasins ont été recrutés.

Ce programme vise à lutter contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté en améliorant l'accessibilité des populations à revenus faibles aux denrées alimentaires de base. Le programme consiste à la vente subventionnée de ces produits (blé, riz, sucre et huile notamment) dans les boutiques Emel ouvertes dans toutes les wilayas. Ainsi, 335 boutiques à Nouakchott et plus de 2000 boutiques dans les autres wilayas du pays fournissent à prix subventionnés, des rations quotidiennes à plus de 290.000 ménages nécessiteux.

Pour appuyer ces efforts de l'Etat, une autre initiative a été prise au lendemain de l'audience que Son Excellence le Président de la République avait accordée au président de l'Union Nationale du Patronat Mauritanien (UNPM). En effet, sur instructions du Président de la République, l'UNPM a lancé une opération de 6 mois renouvelable, pour mettre une quantité considérable de produits alimentaires à la disposition de milliers de boutiques privées. Ces boutiques vendaient ces produits avec une réduction de 25 à 30 %, au grand bonheur des citoyens. Cette opération 2021 doit faire l'objet tous les trois mois, d'une évaluation pour corriger les dysfonctionnements éventuels et voir comment elle peut être généralisée.

En somme, les autorités sont bien conscientes de la précarité des conditions de vie d'une frange de la population, et ne ménagent aucun effort pour réduire la fracture sociale.



Vers l'élaboration d'une stratégie de promotion et de développement des industries

Khalilou Diagana

Lors de sa XIV^{ème} assemblée générale ordinaire, la FIME (Fédération d'Industrie, des Mines et de l'Energie) a mis en place sept commissions thématiques permanentes spécialisées pour une efficace contribution à la réflexion sur la stratégie de promotion et de développement industriel du pays.

Ces commissions portent sur : i) le Contenu local ; ii) les relations internationales et communication ; iii) la promotion industrielle et Investissement ; iv) le suivi – évaluation et mise à niveau ; v) la Fiscalité et affaires juridiques ; vi) les relations avec les partenaires nationaux ; vii) la formation professionnelle et emploi.

Cette future stratégie permettra au secteur manufacturier local d'être à la hauteur du potentiel national en matière de production et des perspectives d'exploitation du champ gazier Grand Tortue Ahmeyni.

Le secteur manufacturier formel « est tourné vers la valorisation de quelques produits locaux, principalement agroalimentaires, ainsi que vers des produits de substitution aux importations. Les activités manufacturières formelles comptent principalement des minoteries et des entreprises de transformation de céréales, des cimenteries, d'entreprises de transformation de poissons, d'industries chimiques ou plastiques. « Le part du secteur manufacturier dans le PIB serait encore faible d'une valeur ajoutée irrégulière. L'emploi y représenterait moins de 10% de la population active. »

La FIME, selon son président, Ahmed Hamza, « eu



égard à l'importance des secteurs d'activités économiques qu'elle couvre et à l'avenir prometteur qu'en attendent tous les mauritaniens, ouvrera à favoriser un partenariat exemplaire, à même de contribuer de manière efficiente, à un développement économique et social, toujours plus performant et à l'émergence d'un secteur privé davantage citoyen, créateur de richesses, d'opportunités d'emplois et au rôle axial à tous les niveaux du processus de construction nationale. »

Principales productions du secteur manufacturier local

La production du secteur manufacturier compte 40 produits ou groupe de produits. Ce sont : Ciment ; Carton d'emballage ; Sacs et kraft ; Sacs en fibres ; Paquetage ; Nattes Plastiques ; Matelas ; Caisse Polystyrène ; Pots de poulpe ; Pirogues en polystyrène ; Bougies d'éclairage ; Savon ; Savon de ménage ; Gypse ; Peintures ; Gaz Industriels ; Gaz butane ; Détergents ; Pesticides ; Pirogues ; Eau de Javel ; Pièces Mécaniques ; Fer à béton ; Montage semi-remorque ; Chaudronnerie ; Eau minérale ; Boissons gazeuses ; Peaux et cuirs ; Tapis tissé ; Lait ; Aliment de bétail ; Farine ; Pâtes alimentaires ; Couscous ; Huile végétale ; Riz usiné ; Biscuits ; Confiseries et bonbons ; Dattes.

Principales unités industrielles recensées

Le secteur est prédominé par les branches comme l'agroalimentaire, les matériaux de construction, la chimie et plastique et les industries mécaniques et métallurgiques.

On compte y compte les unités et les produits suivants :

• unités agro-alimentaires : Lait et produits laitiers ; Eau minérale ; Pâtes ; Semoule ; Farine ; Aliment bétail ; Biscuits, Bonbons ; Boissons gazeuses ;

Confiture de dattes ; riz décortiqué ; huile alimentaire

• Chimie et plastiques : Savon de ménage ; Savon cosmétique ; Peintures et diluants ; Gaz industriels ; Produits d'entretien, insecticides, pesticides, eau de javel, cosmétiques ; Nattes tissées en plastique ; Caisses et panneaux polystyrène ; Pirogues en résine ; Cuves à eau en résine ; Sachets en plastique (en reconversion) ; Tuyaux PVC, tube iso range ; Matelas en mousse polyuréthane ; Sacs tissés en polypropylène ; Tapis en laine faits main

• Unités de Mécanique et métallurgie : Fabrication, confection et réparation de pièces, charpentes et ensembles mécaniques ; Fabrication de pièces de fonderie et fer à béton ; Fabrication de profilés métalliques ; Chaudronnerie (charpentes, cuves, citernes)

• unités de Matériaux de construction : Ensachage de ciment (avec broyage de clinker) ; Eléments en béton (industrie) ; Plâtre et gypse ; Carreaux en terrazzo / granit

• Divers : Emballages en carton et papier ; Tanneries au stade Wet-Blue ; Ateliers de tannage et cordonnerie)



De nombreux atouts

Le secteur, pour une véritable émergence, peut s'appuyer sur de nombreux atouts. Il s'agit, entre autres, « de l'Abondance de ressources naturelles (agropastorales, halieutiques et minières) à valoriser ; de la Position géostratégique du pays avec une façade méditerranéenne à travers le Maghreb, arrimage à l'Afrique de l'Ouest et position atlantique centrale ; de l'existence d'un secteur minier dynamique et d'un secteur pétrolier prometteur ; du développement de nouveaux champs gaziers permettant le développement d'activités de fournitures de biens et services aux compagnies pétrolières et minières. »

Protection de la production nationale

Le secteur fait cependant face à un ensemble de difficultés qui entrave son réel développement. Au cours de l'assemblée générale ordinaire du 05 août, le président de la FIME a rappelé les principales préoccupations du secteur de l'industrie locale. Il a ainsi plaidé pour des garanties allant dans le sens de la protection de la production nationale, la nécessité de la création d'une banque de projets aux fins de mettre un terme définitif à la duplication effrénée et irrationnelle des unités industrielles et la mise en place d'une banque de développement pour répondre tant en volume qu'en célérité d'octroi, aux besoins de l'industrie en crédits à long terme. »

La FIME demande aussi « de baisser les coûts des facteurs de production, notamment, par la fourniture en quantité et en qualité suffisantes de l'énergie électrique, la suppression de la prime fixe et la baisse du tarif du KWh/h ; de réviser à la baisse, les taxes portuaires et de manutention ; de favoriser la constitution d'un GIE devant approvisionner l'industrie en gasoil et fuel exonérés ; de généraliser la baisse de la fiscalité sur tous les intrants industriels et emballages singularisés, de supprimer l'IMF, la taxe de consommation sur le clinker, des taxes sur les pièces de rechange d'urgence spécifique pour les industries et l'adoption du code des investissements déjà élaboré pour la production tournée vers l'export ; de favoriser l'avènement d'une main-d'œuvre qualifiée, de prendre des mesures incitatives favorisant l'exportation vers les pays de la sous région. »

Selon la FIME, « l'ensemble des mesures incitatives proposées pourra être pris en compte dans le cadre d'une stratégie nationale de promotion de notre secteur industriel pour qu'il joue pleinement son rôle de moteur de croissance et de locomotive du développement économique et social du pays. » Cela « contribuerait au renforcement de la confiance entre la fédération et ses membres, à la création de nouveaux emplois, à la lutte contre la précarité de l'emploi et contre la pauvreté, ainsi qu'à la valorisation de nos ressources naturelles et humaines. »

La fédération « s'emploiera, en relation avec l'Union patronale à faire évoluer dans le bon sens le climat de concertation, de dialogue et de compréhension mutuelle avec les pouvoirs publics en vue d'aplanir les difficultés recensées et de résoudre les problèmes posés. Cela passera notamment par la définition d'un plan d'actions prioritaires et d'un agenda concertés. »





PRINCIPALES UNITÉS ET PRODUITS INDUSTRIELS

- Unités agro-alimentaires : Lait et produits laitiers ; Eau minérale ; Pâtes ; Semoule ; Farine ; Aliment bétail ; Biscuits, Bonbons ; Boissons gazeuses ; Confiture de dattes ; riz décortiqué ; huile alimentaire
- Chimie et plastiques : Savon de ménage ; Savon cosmétique ; Peintures et diluants ; Gaz industriels ; Produits d'entretien, insecticides, pesticides, eau de javel, cosmétiques ; Nattes tissées en plastique ; Caisses et panneaux polystyrène ; Pirogues en résine ; Cuves à eau en résine ; Sachets en plastique (en reconversion) ; Tuyaux PVC, tube iso range ; Matelas en mousse polyuréthane ; Sacs tissés en polypropylène ; Tapis en laine faits main
- Unités de Mécanique et métallurgie : Fabrication, confection et réparation de pièces, charpentes et ensembles mécaniques ; Fabrication de pièces de fonderie et fer à béton ; Fabrication de profilés métalliques ; Chaudronnerie (charpentes, cuves, citernes)
- Unités de Matériaux de construction : Ensachage de ciment (avec broyage de clinker) ; Eléments en béton (industrie) ; Plâtre et gypse ; Carreaux en terrazzo / granit
- Divers : Emballages en carton et papier ; Tanneries au stade Wet-Blue ; Ateliers de tannage et cordonnerie)

Développement du contenu local

La solidité du secteur minier national et la perspective de l'exploitation du champ gazier GTA rendent encore plus pertinente le développement

du contenu local. C'est pourquoi, la FIME propose « une mise à niveau de tous ses membres sur le contenu local. »

Le Contenu local (local content) est « le développement du tissu industriel national et des compétences locales par leur participation aux activités

industrielles. »

Le gouvernement travaille au développement de ce contenu local. En juillet dernier, le ministère du Pétrole, de l'Énergie et des Mines a organisé un atelier pour la mise en œuvre d'une étude stratégique sur le contenu local des secteurs d'exploitation : (gaz, pétrole et mines).

Au lancement de cet atelier, Abdesslem Ould Mohamed Salch, ministre du Pétrole, a précisé que l'intégration des secteurs gaziers et pétroliers dans l'économie nationale constitue un axe important du programme du Président de la République son Excellence M. Mohammed Ould Cheikh El Ghazouani.

Il a indiqué que l'exploitation des ressources naturelles contribuera à l'acquisition de nouvelles compétences, à la création d'emplois et à leur diversité. Ainsi, un partenariat a été noué avec un bureau d'études pour l'élaboration d'une stratégie nationale du contenu local des secteurs d'extraction minière. Une stratégie qui sera établie suivant une approche participative qui vise, entre autres, la mise en œuvre d'une vision contribuant concrètement à la diversification de l'économie nationale.

– Sources :

- Stratégie pour le développement du secteur industriel en Mauritanie 2015 – 2019
- Stratégie de développement du secteur privé en Mauritanie 2014

De la FIM à la FIME

La Fédération d'Industrie, des Mines et de l'Energie (FIME) est une association professionnelle affiliée à l'Union Nationale du patronat Mauritanien (UNPM).

L'appellation « Fédération d'Industrie, des Mines et de l'Energie (FIME) » a été adoptée lors sa XIV^{ème} assemblée générale ordinaire du 05 août 2021, en remplacement de la dénomination « Fédération d'Industries et Mines » (FIM) eu égard à l'importance des secteurs d'activités économiques couverts (Industrie, Mines et Energie).

La FIME a pour vocation la défense des intérêts matériels et moraux de ses membres et d'être une force de propositions pour la promotion et le développement du secteur industriel.

– Organes de la FIME

Dans ce but, la FIME s'est doté d'organes toujours plus performants et, de ce fait, plus à même de relever les importants, multiples et divers défis qu'elle entend relever et auxquels la mondialisation et ses corollaires d'ouverture de marchés et de rude concurrence, continueront, inéluctablement, à nous soumettre.

Dans ses actions, le Bureau exécutif de la FIME ne se limite pas seulement à la seule représentation de cette fédération ou à la recherche de solutions aux seuls problèmes de ses membres ou des secteurs qu'elle couvre. L'UNPM souhaite qu'elle s'implique dans le règlement des questions transversales de l'institution. Le Bureau Exécutif de l'UNPM compte sur la FIME, sur l'expérience et l'expertise de ses membres en vue de propositions pertinentes sur les questions soulevées et soumises à son examen. Avec les autres fédérations elle devra contribuer au renforcement de l'institution. La FIME contribue au processus de réflexion engagé par l'UNPM sur la concertation Etat - secteur privé, à la définition d'une stratégie de promotion industrielle et d'investissement et à la relance d'un réseau des directeurs techniques pour l'échange interindustrielle, le partage de bonnes pratiques et de solutions industrielles.



Industrie :

Priorité donnée à la transformation



Par Ely Maghlah

L'industrie désigne, de façon générale, la transformation de la matière à l'état naturel pour produire des objets ou des produits utilisés par l'homme dans sa vie quotidienne.

La pandémie de la Covid19 a montré encore davantage l'importance de l'industrie, symbole de la souveraineté et de l'indépendance. La fermeture des frontières a fait que chaque pays, y compris les plus grandes puissances de ce monde avait opté pour l'interdiction des exportations de sa production nationale, non seulement en prévision de la pandémie, mais surtout pour protéger son marché et ses réserves de produits manufacturés en vue de faire face à cette situation qui risquait de perdurer.

Un pays comme la France avait beaucoup souffert de son incapacité à fabriquer suffisamment de masques de protection pour attendre des livraisons venues de la Chine. Cette puissance est restée entièrement dépendante d'un autre pays pour pouvoir acquérir, en nombre suffisant, ce petit objet (masque) indispensable pour protéger ses populations.

D'autres pays, notamment en Afrique, sont restés dépendant de l'aide internationale dans ce cas.

C'est dire combien, l'industrie, souvent qualifiée de « moteur de l'économie », est aussi importante dans la vie des Nations.



Promouvoir les industries de transformation

Le Département a mis en place une stratégie quinquennale qui repose sur cinq grands axes qui se soutiennent pour converger vers la réalisation des objectifs fixés. Il s'agit de la valorisation du potentiel industriel de l'élevage, de l'agriculture, de la pêche et des ressources minérales, de l'amélioration de la qualité et de la compétitivité des entreprises et la création et aménagement des zones industrielles, de la diversification de la production industrielle, de l'insertion dans le phénomène de délocalisation et de la mise en place d'un environnement dans lequel les entrepreneurs peuvent développer leurs aptitudes, et susceptible d'orienter des investisseurs vers les secteurs productifs.

Cette stratégie est en cours de révision pour prendre en compte les nouvelles orientations des pouvoirs publics, notamment en matière d'élevage.

Le chef de l'Etat s'est engagé, dans son programme « Taâhoudati » à appuyer l'industrie, notamment dans les domaines où le pays jouit d'avantage comparatif comme les ressources animales, la pêche et l'agriculture.

Le secteur de l'industrie a reçu l'instruction de mettre un accent particulier sur la multiplication des unités industrielles actives dans domaines précités, a souligné le Directeur de l'industrie M. Babacar Mohamed Baba.

Nous disposons d'importantes ressources animales qui se chiffrent à 22 millions de têtes, selon les dernières statistiques. Nous avons également d'importantes terres cultivables avec des ressources en eau suffisantes (vallée du fleuve) pour réaliser l'autosuffisance alimentaire en plus du fait que nos côtes figurent parmi les plus poissonneuses du monde.

Malgré cela, notre niveau de production en matière d'industrie de transformation des produits de pêche est encore très faible, pour ne pas dire nul. Malheureusement, toutes ces richesses sont exportées à l'état brut vers d'autres pays. Le bétail su pied est exporté au Sénégal et le poisson est acheminé, par bateaux, vers la Chine, le Japon, la Turquie et l'Union Européenne. C'est aussi le cas du fer dont le minerai brut est entièrement exporté vers l'étranger.

Les industries existantes

Seulement en 2020, nous avons enregistré 31 nouvelles unités dont l'activité couvre la fabrication des emballages, l'agro-alimentaire, l'eau, le lait et bien d'autres spécialités.

Selon les études de faisabilité, ces unités auraient généré 1509 emplois permanents.

Ces statistiques concernent aussi des unités en extension.

Nous avons des centaines de demandes d'installation d'unités industrielles, mais elles ne sont pas suffisantes pour l'octroi de l'agrément.



L'environnement industriel

L'Energie est un véritable problème pour le développement industriel, a indiqué le Directeur de l'industrie. Nous avons la prime fixe d'électricité définie par la Somelec dont le paiement est obligatoire. Cette taxe, qui n'est pas proportionnelle à la production, a constitué une pierre d'achoppement devant nombre d'investisseurs étrangers.

Promotion de l'investissement

Selon M. Babacar Mohamed Baba, directeur de l'industrie, notre code d'investissement offre beaucoup de garanties aux investisseurs dont la plus importante est celle de l'égalité des chances entre les investisseurs, qu'ils soient étrangers ou nationaux. Parmi ces facilités figurent également le droit de transfert des capitaux, d'emploi, dans une certaine mesure, de main d'œuvre étrangère et la garantie d'accès à la matière première et les exonérations.

Nous estimons, a-t-il dit, que le pays est en train

d'encourager le développement des ressources animales qui devra conduire vers un excédent. Cet excédent devra être pris en charge par l'industrie de transformation (usines et abattoirs) qui va créer de la valeur ajoutée (lait viande, peau, cornes et onglons...)

D'importantes unités de traitement et de production de peau et des abattoirs devront voir le jour prochainement.

L'étude de faisabilité pour la mise en place d'une unité de traitement des et de production de cuir est déjà achevée. Des investissements sont en train de mettre en place pour bon nombre de projets qui vont revitaliser le secteur.

Dans le domaine de la pêche, il y a beaucoup de promotion des industries légères de transformation à Nouadhibou et à Tanit.

Dans le cadre des incidences de la pandémie de la Covid19 le pays va compenser les pertes liées à cette situation, notamment ceux liés à la fermeture d'usines.

Ces compensations pourront prendre différentes formes, notamment la prise en charge de la facture d'électricité ou des salaires du personnel pour une certaine durée, a précisé le Directeur de l'Industrie.

Concurrence des produits importés

L'industrie nationale fait face à une concurrence rude des produits importés.

Selon M. Babacar Mohamed Baba, il s'agit d'une situation inhérente à l'absence de protection des produits nationaux fortement mis à mal par des produits importés de qualité supérieure.

Selon lui, il convient, à ce titre, de spécifier un quota pour les produits nationaux afin que les usines continuent à produire.

L'exemple des usines du Ksar fermées et transformées en ferraille est éloquent. Quand les produits ont été rudement concurrencés, les usines n'ont plus de vente.

Elles ont été obligées de fermer les portes.

Pour vivre, une usine doit pouvoir vendre son produit, a souligné le Directeur de l'Industrie.

En effet le secteur de l'industrie souffre encore de problèmes structurels engendrés par des chevauchements de compétences entre différents départements concernés par les ressources.



PRINCIPAUX PROBLÈMES DU SECTEUR DE L'INDUSTRIE EN MAURITANIE

1

La réticence du capital national privé à investir dans le secteur en raison de sa faiblesse et de la compétitivité des produits importés, en plus de l'absence d'un fonds national spécial pour le soutien des investissements nationaux émergents dans le domaine de l'industrie.

2

Absence d'une main d'œuvre technique spécialisée, notamment dans le domaine de la maintenance.

3

Le coût élevé de l'électricité qui impacte fortement le coût de production.

4

Impact sur l'Environnement : Certaines usines d'extraction de minerais ont principalement des effets négatifs sur la nature du sol, notamment la pollution des eaux de surface et souterraines.

Des usines de traitement de poissons produisent des rejets qui affectent les zones côtières et réduisent naturellement la concentration des poissons, tout en contribuant largement à l'épuisement de cette ressource.

5

Le territoire mauritanien étant très vaste avec des villes séparées par de longues distances, la faiblesse du réseau routier et la difficulté d'acheminement des produits (notamment ceux qui nécessitent une chaîne de froid viable) ont un impact négatif sur la distribution des produits nationaux. A cela s'ajoute le faible pouvoir d'achat de la majorité de la population.

6

La faiblesse de la qualité a provoqué la non-compétitivité des produits nationaux face aux produits importés et, par conséquent, a engendré l'impossibilité d'exporter certains produits.



Registre central du Commerce :

Des efforts soutenus de modernisation et de fiabilité



Par Mamadou THIAM

Grâce à une ambitieuse politique de réformes, le gouvernement a mis sur pied un programme de modernisation du Registre du Commerce. Cette option répond également aux besoins pressants exprimés par les opérateurs économiques.

L'objectif général du programme de modernisation du Registre du Commerce est de doter les entreprises locales et étrangères et l'administration mauritanienne de l'instrument indispensable d'information sur les entreprises et les commerçants, et de faciliter la diffusion de cette information. Aux termes de la loi, ce registre doit assurer la transparence de l'information relative aux entreprises et aux transactions économiques et financières.

Les évolutions envisagées concourront à l'amélioration du climat des affaires en Mauritanie, tout en tenant compte des recommandations du rapport Doing Business.

Cette restructuration contribuera à l'amélioration de la justice commerciale, au développement des Modes alternatifs de Règlement des Litiges, et à la modernisation du Registre du Commerce. Sur le plan de l'organisation générale, le Code de Com-

merce mauritanien prévoit un Registre du Commerce.

Dès lors, le registre du commerce deviendra également le registre des sûretés, ou nantissements, qu'il est censé être selon la loi. La mise en place d'un registre moderne, informatisé et fiable constitue un outil indispensable au développement du crédit mobilier, et permettra de répondre à l'une des principales préoccupations du secteur privé mauritanien, qui est l'accès au crédit.

Enfin, le registre du commerce joue un rôle essentiel dans la lutte contre l'évasion fiscale, le commerce informel, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et ce par la diffusion de l'information relative aux associés et actionnaires, aux informations financières sur les entreprises ainsi qu'à la situation juridique actualisée sur l'entreprise et le commerçant.

Rendre effective la restructuration

En charge de rendre effective la restructuration des activités et la modernisation de l'enregistrement, de l'inscription et la délivrance du registre du commerce, la direction du Registre central du Commerce, dans sa désignation officielle de direction du Registre central du Commerce, de la Restructu-

ration et de la Mise à niveau des entreprises (DRC-CRMNE). Créée par le décret 178 du 16 octobre 2020, elle a pour missions :

- La réception, le traitement et la conservation d'une deuxième copie des informations et des données consignées dans les registres de commerce locaux et dans les états financiers présentés par les entreprises commerciales ;
- La centralisation des informations collectées au niveau national tel que les inscriptions, les modifications, les actes et les bilans annuels servant de référence dans les domaines du commerce, de l'économie et de la finance ;
- L'émission d'attestations et d'extraits du registre central de commerce ;
- La mise en œuvre de la politique nationale du Gouvernement dans les domaines de la restructuration et de la mise à niveau des entreprises dans le but de renforcer leur compétitivité sur le marché national et à l'exportation ;
- L'exécution et le suivi des programmes de restructuration et de mise à niveau des entreprises, en collaboration avec les services compétents des départements ministériels intéressés, les structures d'appui aux entreprises, les organisations professionnelles et les chambres de commerce, d'industrie, d'agriculture et des métiers ;





- L'élaboration des études macroéconomiques et sectorielles et leur mise à jour pour l'amélioration des programmes de restructuration et de mise à niveau et en diffuser les résultats, en collaboration avec les structures administratives et privées concernées ;
- La réception des demandes d'adhésion des entreprises aux programmes de mise à niveau ;
- L'évaluation des dossiers de restructuration et de mise à niveau présentés par les entreprises et la préparation des synthèses et recommandations au Comité de Pilotage national du Programme de Restructuration et de Mise à Niveau chargé d'accorder, sur mandat du Gouvernement, des primes aux entreprises, à partir de sources internes ou externes de financement ;
- Le suivi de l'exécution des plans de restructuration et de mise à niveau des entreprises, approuvés par le Comité de Pilotage national ;
- La passation à nouveau de contrats avec les entreprises sollicitant des primes dans le cadre de la réalisation de leur programme de restructuration et de mise à niveau ;
- La collecte et la transmission au Comité de Pilotage national, des demandes d'indemnisation au profit des entreprises prétendant à des primes et avantages après la réalisation des travaux et des investissements ;
- Le suivi, en relation avec les autres organes concernés, les organisations professionnelles et les structures d'appui aux entreprises, de la promotion et de la communication sur le Programme de restructuration et de mise à niveau des entreprises ;
- L'approbation et la coordination des programmes de sensibilisation et d'information préparés par les organisations professionnelles et destinés à la restructuration et à la mise à niveau des entreprises ;
- La contribution au renforcement des capacités de l'expertise locale dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans de restructuration et de mise à

niveau d'entreprises et au développement des relations avec les bureaux d'expertise internationale ;

- L'exploitation des résultats des études sectorielles disponibles ou relatives aux filières pour une bonne connaissance de l'environnement des entreprises ;
- La constitution d'une base de données de référence sur les coûts des études et des investissements dans le cadre des plans de restructuration et de mise à niveau.

La DRCCRMNE comprend quatre services qui sont : le service du Registre central du Commerce ; le service des Moyens financiers et du Suivi-évaluation ; le service des Affaires techniques ; et celui de la Formation et de la Communication. Les missions dévolues aux services sont réparties entre plusieurs divisions.

Démarrage imminent des activités

Les activités de la DRCCRMNE doivent démarrer incessamment dès la signature par la ministre du Commerce, de l'arrêté d'application de l'article 68 relatif au registre du commerce. Mais aussi de la signature conjointe par le ministre des Finances et sa collègue du Commerce, de l'arrêté d'application du décret d'application de l'article 106 et du décret 033. Celui-ci répond à un double besoin : mieux connaître le contenu des dispositions encadrant le Registre du Commerce ; et les rendre plus facilement accessibles à tous afin qu'elles soient mieux appliquées.

« Dès lors, les opérations d'inscription et d'enregistrement pourront commencer, avec l'arrivée de la première vague de dossiers, affirme Monsieur Mohamed Abdallahi Ould Boy, directeur adjoint du Registre central du Commerce. En pratique, les tribunaux de wilayas qui sont chargés des registres locaux tenus dans les greffes des différentes régions vont réceptionner les dossiers des demandeurs. Les demandes seront envoyées au ministère du Com-

merce. Après étude, la direction, seule habilitée à le faire, délivrera un certificat aux sociétés et établissements.

« Face aux sollicitations pressantes des demandeurs, la direction a besoin de s'étoffer en ressources humaines pour essayer de combler le vide », dit M. Ould Boy.

Conscients de l'importance de la tâche, la direction projette faire appel aux cadres du département, en initiant à leur intention une formation et des stages de perfectionnement.

« En Mauritanie, le guichet unique était le seul organe chargé de collecter les dossiers de créations d'entreprises ou d'établissements ou de sociétés. Le décret 033-2021 est la réponse des autorités aux besoins exprimés par les sollicitations pressantes des opérateurs économiques.

« Étant donné le volume des dossiers, il fallait élargir ça aux wilayas. Le gouvernement a décidé de mettre sur pied des registres locaux dans toutes les wilayas du pays pour rapprocher le service public du citoyen. Au lieu qu'un opérateur se déplace de sa région d'activité à Nouakchott pour créer son entreprise, on lui a transporté le service au niveau de sa localité. Au sein des registres locaux, les agents vont collecter toutes les demandes et les expédier à Nouakchott au registre central au sein du ministère qui va procéder à l'enregistrement, à l'inscription et à la délivrance des certificats d'inscription et d'enregistrements au registre central de commerce », explique Mohamed Abdallahi Ould Boy.

Force est de reconnaître qu'un registre du commerce moderne, fiable et efficace permet d'augmenter la visibilité de l'économie nationale par la diffusion de l'information juridique et économique sur les entreprises et commerçants. Il favorise la confiance et l'investissement national et international. Il joue un rôle central dans l'amélioration de l'accès au crédit, en particulier des petites et moyennes entreprises (PME).





ISO 9001

CERTIFICATION



مطبعة المزايا
Imprimerie Al Mazaya



Nous poussons toujours plus loin nos engagements envers vous.
L'imprimerie Al Mazaya est fière de vous annoncer l'obtention de
la certification **ISO 9001** version 2015.

Impression offset



Impression numerique



Impression banderoles



Nos Services

- Agenda
- Bloc Note Standard/ Personnalisé
- Cahier
- Carte de Visite
- Chemise à rabat
- Carnet de souche
- Dépliant
- Papier en-tête
- Impression personnalisée
- Etc

we print
in Mauritania

www.imprimerie-mazaya.com
43 33 01 23 - 43 33 02 03 | bonjour@imprimerie-mazaya.com